Rapport 2014
des entreprises adhérentes
au PROFEDIM

Exercice 2013

PROFEDIM
(Syndicat Professionnel des Producteurs, Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique)

AUDIENS

LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE
Culture • Communication • Médias

Sommaire

Le périmètre 5

Contexte 5

Confidentialité des données exploitées 5

Champ d'application de la CCNEAC et périmètre du rapport de branche 6

Précisions concernant les données emploi 7

1- Etude générale 10

Répartition géographique 11
Statuts juridiques 12
Codes NAF 12
Répartition par montant de masse salariale 12
Les masses salariales par type de contrat, taux de temps partiel et genre 13
Ancienneté des CDI 14

2- Etude détaillée de l'emploi 15

Représentativité des données exploitées 15
Informations disponibles dans les DADS-U (Déclaration Automatisée de Données Sociales Unifiée) 17
Les données filière, groupe et échelon 17
Lecture des tableaux 18
Comparaison du salaire brut par rapport au salaire conventionnel 19

Caractéristiques principales des salariés 22
Indicateurs égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes 25

A / les CDI 28
A1 - Etat des rémunérations pour les CDI des emplois artistiques 28
A2 - Pour les CDI des emplois autres qu'artistes 29
A2.1 - Etat des rémunérations des CDI cadres hors artistes 29
A2.2 - Etat des rémunérations des CDI TAM hors artistes 34
A2.3 - Etat des rémunérations des CDI employés-ouvriers hors artistes 39
B / les CDD (dont CDD d'usage) 40
B1 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) des emplois artistiques 40
B2 - Pour les CDD (dont CDDU) des emplois autres qu'artistes 45
B2.1 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) cadres hors artistes 45
B2.2 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) TAM hors artistes 50
B2.3 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes 55

C / Zoom sur les dirigeants 60
C1 - Zoom sur les dirigeants artistiques 60
C2 - Zoom sur les dirigeants artistiques en fonction du type de contrat 61
C3 - Zoom sur les dirigeants d'entreprise 62
C4 - Indicateurs égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes sur les dirigeants 63

3. Informations sociales complémentaires 64
Représentativité des données exploitées 64
Répartition des entreprises répondantes en fonction de leur genre dominant 65

A – Sur l'ensemble des structures répondantes 66
Charges d'exploitation et charges de personnel 66
Pourcentage de structures qui ont bénéficié d'aides à l'emploi en 2013 67
Nombre de personnes en emplois aidés sur 2013 68
Revalorisation salariale annuelle (hors NAO) 70
Accord d'entreprise et représentation du personnel 72
Accord en matière d'égalité professionnelle et en matière de temps partiel 74

B – Sur les structures répondantes ayant un ou des salariés en CDD de plus de six mois, en CDI ou en CDII (cf article V-13 de la convention collective) en 2013 75
Durée d'absence des CDI et CDD de plus de 6 mois 75

C – Sur les structures répondantes ayant un ou des salariés en CDI (dont CDII - cf article V-13 de la convention collective) en 2013 77
Entrées et sorties de CDI 77
Détail des sorties de CDI 78

D – Focus sur les CDII (cf article V-13 de la convention collective) en 2013 79

Annexes 80
1- Questionnaire adressé aux employeurs 81
2- Liste des indicateurs sur l'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes 84

Le périmètre

Il s'agit des adhérents au PROFEDIM appliquant la convention collective des entreprises artistiques et culturelles. Une liste de 89 structures nous a été transmise par le PROFEDIM pour 2014.

Contexte

Ce document s'appuie sur le rapport de branche des entreprises artistiques et culturelles que les organisations d'employeurs sont tenues d'établir chaque année et qui est remis aux organisations de salariés afin que la négociation annuelle obligatoire des salaires puisse s'engager (article D2241-1 du Code du travail).
Afin de permettre la comparaison des adhérents au PROFEDIM par rapport à l'ensemble de la branche, certains éléments du rapport de branche des entreprises artistiques et culturelles sont repris dans ce document. Ces tableaux sont repérables par un fond jaune.

Pour permettre une comparaison aisée avec le rapport de branche, nous avons gardé les mêmes numéros de tableaux, et ceci même si certains tableaux ne sont pas disponibles dans ce rapport faute d'effectifs suffisants.

Confidentialité des données exploitées

Pour réaliser ce rapport de branche, Audiens a signé un engagement de confidentialité avec les huit syndicats d'employeurs. Il mentionne notamment les obligations suivantes :

- rendre anonymes toutes informations nominatives sur les salariés ;
- conserver, à titre strictement confidentiel et personnel, toute donnée portée à la connaissance d'Audiens à l'occasion de ce rapport de branche ;
- ne diffuser aucune information à l'extérieur d'Audiens qui permettrait l'identification d'une personne physique ou morale tout au long de son élaboration. Ceci y compris pour les syndicats commanditaires.

Champ d'application de la CCNEAC et périmètre du rapport de branche

Les organisations souhaitent rappeler en préambule la distinction à faire entre d'une part le champ d'application de la CCNEAC (défini à l'article I- -1) et d'autre part le périmètre du rapport de branche qui, pour diverses, raisons ne sont pas précisément identiques.
En effet, le périmètre du rapport de branche est défini par l'ensemble des entreprises répondant à au moins un des critères suivants, à condition qu'Audiens ait bien connaissance de ces informations :

- l'affiliation chez Audiens pour la retraite complémentaire obligatoire et l'information concernant l'application de la Convention Collective des entreprises artistiques et culturelles.

Une précision a été apportée le 21 février 2013 par l'Assemblée générale du Conseil d'Etat, qu'un employeur public (EPA, EPIC …) du spectacle vivant :

- lorsqu'il emploie des salariés sur un contrat de droit privé, doit les affilier à l'organisme de retraite complémentaire d'Audiens ;
- doit affilier ses salariés employés sur un contrat de droit public à l'IRCANTEC.

Cette précision ne remet pas en cause les adhésions et affiliations antérieurement prises par les entreprises à l'IRCANTEC.

- l'affiliation chez Audiens pour les régimes de prévoyance et de frais de santé prévus par la Convention Collective des entreprises artistiques et culturelles.

Concernant les structures non affiliées en retraite complémentaire chez Audiens, ces dernières ont été invitées, lors de l'envoi du questionnaire, à envoyer leurs DADS à Audiens afin de parfaire la connaissance du secteur sur leurs emplois. Ainsi, sur l'ensemble du champ CCN EAC, les périodes relatives au personnel permanent de 12 structures ont ainsi pu être intégrées et 183 structures relevant pour le personnel permanent de l'Ircantec ou d'autres caisses de retraite complémentaire ne figurent pas dans cette étude.
Pour les adhérents au PROFEDIM, 1 structure a pu être intégrée et 7 structures relevant pour le personnel permanent de l'Ircantec ou d'autres caisses de retraite complémentaire ne figurent pas dans cette étude.

Cas des DOM-TOM

En matière de retraite complémentaire, des institutions sont spécifiquement désignées pour les entreprises situées dans les départements d'outre-mer (DOM) et les territoires d'outre-mer (TOM). La règle stipule aussi que les salariés en CDD d'usage résidant en métropole et faisant une prestation dans des entreprises domiciliées en Outre-mer, doivent être déclarés auprès du groupe AUDIENS. Pour cette raison, AUDIENS récupère dans ses bases une partie de l'activité des entreprises des DOM-TOM (salariés résidants en métropole) mais pas toute (salariés résidant dans les DOM-TOM). En ce qui concerne les salariés en CDI et CDD de droit commun, quelques entreprises des DOM-TOM déclarent de façon marginale leur personnel auprès d'AUDIENS.

Précisions concernant les données emploi

Sources exploitées

Audiens, désigné comme gestionnaire de la retraite complémentaire et du régime de prévoyance des entreprises artistiques et culturelles, possède une source de données importante. L'exploitation des Déclarations Nominatives Annuelles de salaire des entreprises permet de disposer des données sur l'emploi dans le secteur.
Les entreprises ont la possibilité de renvoyer leurs Déclarations Nominatives Annuelles de salaire sur différents supports (papier ou informatique) et sous différents formats. Les informations contenues dans ces déclarations sont plus ou moins riches selon le mode de retour. L'intitulé de l'emploi occupé par le salarié est une donnée indispensable pour réaliser l'étude détaillée de l'emploi. Elle permet de déduire la filière et le groupe du salarié non artiste et de pouvoir faire le rapprochement avec la nomenclature des emplois pour le calcul des salaires minima. Cette notion d'intitulé de l'emploi occupé n'est renseignée que dans les déclarations DADS-U (norme informatique de «Déclaration Automatisée de Données Sociales Unifiée »).
Pour l'étude détaillée de l'emploi, nous ne disposons donc pas de l'exhaustivité des périodes d'activité puisque toutes les entreprises n'utilisent pas ce support de déclaration.

Ce rapport a pu être réalisé grâce à l'exploitation de différentes sources d'information.

1. Pour l'étude générale des entreprises de la branche (première partie de ce document), nous étudierons l'ensemble des entreprises de la branche pour lesquelles Audiens dispose de données.

2. Pour l'étude détaillée de l'emploi dans la branche (deuxième partie de ce document), nous travaillons à partir d'un échantillon : les entreprises ayant renvoyé une DADS-U à Audiens.

3. La troisième partie de ce document traite des informations sociales complémentaires et exploite pour cela les données issues d'un questionnaire (voir en annexe), adressé à l'ensemble des entreprises de la branche.
   Nous tenons à remercier toutes les structures qui ont pris le temps d'y répondre.

Tableau 1 : Nombre de structures étudiées et salaires bruts selon les différentes parties du rapport

	Partie 1 "Etude générale des adhérents" = ensemble des adhérents ayant déclaré de l'activité à Audiens au titre de l'exercice 2013	Partie 2 "Etude détaillée de l'emploi" = échantillon correspondant aux entreprises ayant adressé une DADS-U		Partie 3 "Informations sociales complémentaires" = échantillon correspondant aux entreprises ayant répondu au questionnaire	
		En nombre	Représentativité de cet échantillon	En nombre	Représentativité de cet échantillon
Nombre de structures	85	78	92%	68	80%
Salaires bruts (en k€)	30 569	25 657	84%	27 357	89%

Lecture : Sur les 85 adhérents ayant déclaré de l'activité à Audiens au titre de 2013, 78 (soit 92%) ont effectué leur déclaration nominative des salaires 2013 via la norme DADS-U. Ces 78 structures cumulent 25,7 M€, soit 84% de la masse salariale totale déclarée par l'ensemble des adhérents en 2013.

Sur l'ensemble de la branche

	Partie 1 "Etude générale des entreprises de la branche" = ensemble de la branche ayant déclaré de l'activité à Audiens au titre de l'exercice 2013	Partie 2 "Etude détaillée de l'emploi" = échantillon correspondant aux entreprises ayant adressé une DADS-U		Partie 3 "Informations sociales complémentaires" = échantillon correspondant aux entreprises ayant répondu au questionnaire	
		En nombre	Représentativité de cet échantillon	En nombre	Représentativité de cet échantillon
Nombre de structures	4 936	3 588	73%	1 113	23%
Salaires bruts (en k€)	681 249	570 048	84%	324 102	48%

Présentation des données

Important : les données salaires présentées dans ce rapport correspondent à la base sociale et non à la base fiscale. **Il s'agit des salaires bruts après éventuel abattement pour frais professionnels. Par convenance, nous appellerons ce salaire le salaire brut dans le reste du document.**

L'ensemble de ces données salaires ont été organisées, conformément aux instructions données par les huit syndicats d'employeurs, via différents prismes :

- A travers le type d'emploi (données filière, groupe et échelon)

Pour rappel, la CCNEAC (titre XI « nomenclature et définition des emplois ») possède deux classifications :

- L'une concernant les emplois artistiques (titre XI-2)
- L'autre concernant les emplois autres qu'artistiques (titre XI-3) organisée autour de 3 filières (administration – production / communication – relations publiques – action culturelle / technique)

A noter : les informations collectées dans les DADS-U ne précisent que très rarement les filières des salariés, un travail de rapprochement entre la nomenclature des emplois de la convention collective et les intitulés d'emplois

déclarés figurant dans la DADS-U est engagé chaque année, afin de pouvoir présenter de la façon la plus exhaustive possible les données issues des DADS-U.

- Concernant les filières non artistiques, un travail spécifique de qualification est mené concernant les groupes et les échelons (sur les lignes partiellement renseignées) afin de pouvoir comparer les salaires bruts avec les salaires minima conventionnels (Les pages 19 à 21 présentent en détail la méthode de comparaison du salaire brut par rapport au salaire conventionnel).
- Pour les artistes, la mesure des écarts aux minima reste impossible.

- A travers le type du contrat de travail (CDI ou CDD)

A noter, l'étude des DADS-U ne permet pas d'étudier avec précision des contrats spécifiques relevant soit du CDI soit du CDD.
Ainsi, au niveau :

- des CDI, l'étude des CDII (contrats à durée indéterminée intermittent) a fait l'objet d'une étude spécifique au niveau du questionnaire.
- des CDD, la distinction entre CDD et CDD d'usage (CDDU) n'a pas été opérée pour éviter toute incohérence et approximation.

- A travers le type de structures
- A travers l'âge
- A travers le prisme de l'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes.

Suite à la circulaire du 19 Avril 2007 concernant l'application de la loi 2006-340 du 23 Mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, les partenaires sociaux de la branche ont signé le 3 juillet 2012, un accord sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes dans le spectacle vivant.
Pour rappel, cet accord définit les observations nécessaires dans la branche en matière d'égalité pour préconiser des mesures visant à réduire les inégalités éventuelles.
Des indicateurs spécifiques ont été définis dans 4 domaines :
- favoriser la mixité en matière de recrutement ;
- respecter l'égalité du point de vue de la rémunération ;
- permettre une meilleure articulation entre vie privée et vie professionnelle ;
- atteindre l'objectif de parité en matière d'accès à la formation.

Ces indicateurs sont issus du présent rapport de branche et seront indiqués par le signe suivant .
En annexes, vous trouverez la liste des indicateurs avec la référence aux tableaux correspondants.

1- Etude générale

Dans cette partie, l'analyse porte sur l'ensemble des entreprises adhérentes ayant déclaré de l'activité à Audiens au titre de l'exercice 2013.
Rappelons que le personnel permanent de certaines entreprises ne figure pas dans ces tableaux car ne relève pas d'Audiens mais d'autres caisses de retraite complémentaire (cf page 6).

Nous comptabilisons 85 structures et 30,6 M€ de masse salariale brute.

Tableau 2 : Nombre de structures et salaires bruts par type de structure

	Adhérents PROFEDIM		Ensemble de la branche	
	Nombre de structures	Salaires bruts (en k€)	Nombre de structures	Salaires bruts (en k€)
Centres dramatiques nationaux et régionaux	0	0	42	51 652
Centres chorégraphiques nationaux	0	0	19	16 993
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	0	0	116	28 366
Centres nationaux et régionaux de création musicale	6	1 638	11	2 275
Scènes nationales	0	0	75	60 565
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	0	0	34	10 545
Scènes conventionnées	0	0	84	30 771
Orchestres permanents	0	0	13	34 042
Opéras	0	0	11	42 859
Théâtres de ville	0	0	144	37 508
Compagnies	6	1 115	2 485	140 612
Festivals	8	7 865	284	55 631
Ensembles musicaux	59	15 548	205	28 990
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	0	0	103	9 520
Autres musiques (diffuseur, producteur)	4	3 621	49	7 798
Autres lieux de production / diffusion	2	s	405	81 354
Autres types de structures	0	0	84	10 843
Type de structure non renseigné	0	0	772	30 925
TOTAL	**85**	**30 569**	**4 936**	**681 249**

Lecture : Les 205 ensembles musicaux ont déclaré une masse salariale totale de 28 990 k€ sur 2013. 59 d'entre eux adhèrent au PROFEDIM.
s : secret statistique

Remarque : Le type de structure n'est pas une donnée qui est gérée en tant que telle dans les bases de données Audiens. Cette information est manquante pour 772 des structures de la branche. Plusieurs sources ont cependant permis de la renseigner : les syndicats d'employeurs de la branche pour leurs adhérents, les structures en répondant au questionnaire et enfin une opération de qualification.

Répartition géographique

Nombre de structure par département

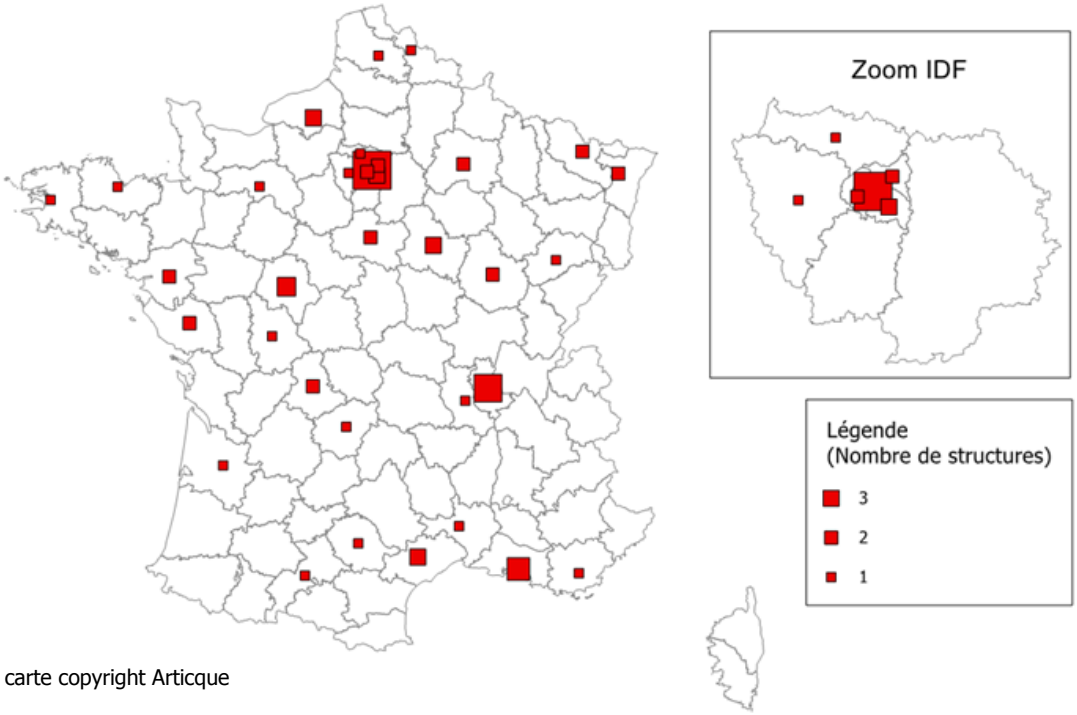

Fond de carte copyright Articque

Masse salariale brute par département

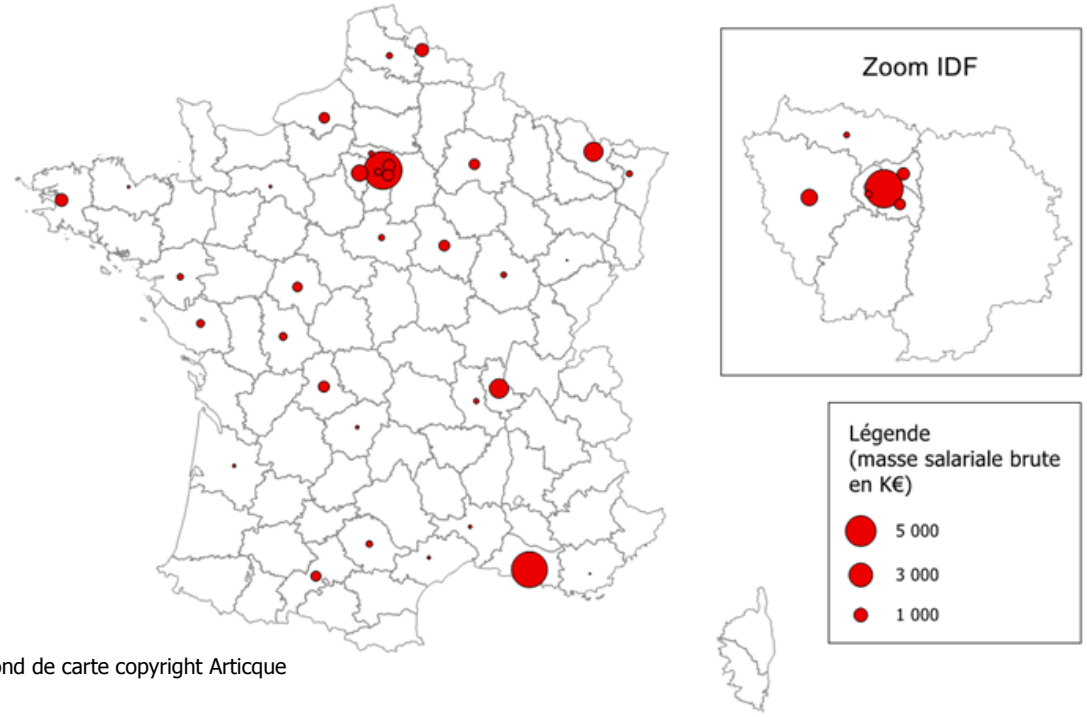

Fond de carte copyright Articque

Statuts juridiques

Tableau 3 : Nombre de structures et salaires bruts par statut juridique

	Nombre de structures		Salaires bruts (en k€)	
	Volume	Poids	Volume	Poids
Associations	83	98%	28 071	92%
Autres formes juridiques	2	2%	s	s
TOTAL	**85**	**100%**	**30 569**	**92%**

Lecture : Sur les 85 adhérents, 83 sont des associations et elles cumulent 92% de la masse salariale brute 2013 du périmètre.
s : secret statistique

Codes NAF

Tableau 4 : Nombre de structures et salaires bruts par code NAF

	Nombre de structures		Salaires bruts (en k€)	
	Volume	Poids	Volume	Poids
9001Z - Arts du spectacle vivant	75	88%	26 582	87%
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	6	7%	1 311	4%
Autres NAF	4	5%	2 676	9%
TOTAL	**85**	**100%**	**30 569**	**100%**

Lecture : Sur les 85 adhérents, 75 relèvent du code NAF 9001Z (arts du spectacle vivant) et ils cumulent 87% de la masse salariale brute 2013 de l'ensemble des adhérents.

Répartition par montant de masse salariale

Tableau 5 : Nombre de structures et salaires bruts en fonction de la masse salariale brute 2013 de la structure

Tranche de masse salariale brute (MSB)	Nombre de structures		Salaires bruts (en k€)	
	Volume	Poids	Volume	Poids
1 M€ < MSB ≤ 10 M€	5	6%	12 495	41%
300 k€ < MSB ≤ 1 M€	19	22%	10 759	35%
100 k€ < MSB ≤ 300 k€	31	36%	5 618	18%
50 k€ < MSB ≤ 100 k€	18	21%	1 336	4%
25 k€ < MSB ≤ 50 k€	8	9%	307	1%
0 < MSB ≤ 25 k€	4	5%	54	0%
TOTAL	**85**	**100%**	**30 569**	**100%**

Lecture : Sur les 85 structures adhérentes au PROFEDIM, 18 ont une masse salariale brute totale sur 2013 comprise entre 50 et 100 k€. Ces 18 entreprises cumulent 4% de la masse salariale totale du périmètre.

Les masses salariales par type de contrat, taux de temps partiel et genre

Dans ce tableau, se trouvent les effectifs et salaires bruts en fonction du type de contrat (CDI ou CDD), de la catégorie professionnelle et du temps de travail (tranche de taux pour les temps partiels et temps plein).

Près de 4 900 salariés ont été déclarés en 2013 par les adhérents.
42% sont des femmes et 58% sont des hommes.

Tableau 6 : Masses salariales par type de contrat, taux de temps partiel et genre

			Effectifs		Salaires bruts (en k€)	
			Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
CDI	Cadres et assimilés	Moins de 25%	2	3	s	s
		De plus de 25% à 50%	5	12	59	337
		De plus de 50% à 80%	9	9	236	247
		De plus de 80% à moins de 100%	8	1	171	s
		Temps plein	101	74	3 618	3 430
	Non cadres	Moins de 25%	13	8	62	34
		De plus de 25% à 50%	11	2	134	s
		De plus de 50% à 80%	25	5	356	91
		De plus de 80% à moins de 100%	2	0	s	0
		Temps plein	130	73	3 024	1 770
	Artistes	Moins de 25%	2	4	s	23
		De plus de 25% à 50%	1	1	s	s
		De plus de 50% à 80%	0	0	0	0
		De plus de 80% à moins de 100%	0	0	0	0
		Temps plein	0	0	0	0
CDD (dont CDDU)	Cadres et assimilés		77	204	518	1 841
	Non cadres		580	756	2 113	2 498
	Artistes		1 149	1 785	4 042	5 738
TOTAL (effectifs dédoublonnés) (*)			**2 046**	**2 826**	**14 427**	**16 143**

Précisions : Les cadres sont régis par les articles 4 et 4bis et les assimilés cadres par l'article 36 (convention collective nationale de retraite et de prévoyance des cadres du 14 mars 1947)

La notion de type de contrat n'est pas explicitement disponible dans la source relative à l'ensemble des déclarations nominatives des salaires. Mais nous pouvons la déduire, avec certes une petite marge d'erreur, d'autres informations de la base de données.

Lecture : Les CDI cadres et assimilés en temps partiel de plus de 50% à 80% sont au nombre de 9 chez les femmes et de 9 chez les hommes.

(*) Dans le total, les effectifs sont dédoublonnés. Par exemple, un individu déclaré tantôt comme cadre et tantôt comme non cadre n'est compté qu'une seule fois au niveau du total.

s : secret statistique – la masse salariale ne peut être indiquée pour des effectifs de moins de 3.

Ancienneté des CDI

Dans ce tableau, nous ne considérons que les salariés en CDI et il s'agit de la répartition de ces CDI en fonction de leur ancienneté. Par ancienneté, il faut entendre ancienneté au sein de la structure (au sens SIREN) dans laquelle il est en CDI - et non pas ancienneté dans le secteur.

Tableau 7 : Répartition des CDI en fonction de leur ancienneté et du type de structure

Femmes	Moins de 3 ans	De 3 à 5 ans	De 6 à 10 ans	De 11 à 15 ans	Plus de 15 ans	Total
Centres nationaux et régionaux de création musicale	38%	4%	31%	12%	15%	100%
Compagnies	42%	17%	25%	17%	0%	100%
Festivals	32%	27%	13%	23%	5%	100%
Ensembles musicaux	41%	24%	14%	11%	10%	100%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	47%	40%	0%	3%	10%	100%
Autres lieux de production / diffusion	27%	73%	0%	0%	0%	100%
TOTAL	**39%**	**27%**	**13%**	**12%**	**9%**	**100%**

Hommes	Moins de 3 ans	De 3 à 5 ans	De 6 à 10 ans	De 11 à 15 ans	Plus de 15 ans	Total
Centres nationaux et régionaux de création musicale	12%	20%	28%	4%	36%	100%
Compagnies	0%	25%	50%	0%	25%	100%
Festivals	22%	17%	39%	13%	9%	100%
Ensembles musicaux	27%	15%	10%	21%	28%	100%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	58%	23%	4%	6%	10%	100%
Autres lieux de production / diffusion	33%	67%	0%	0%	0%	100%
TOTAL	**35%**	**19%**	**14%**	**12%**	**20%**	**100%**

Lecture : Dans les ensembles musicaux, 14% des femmes et 10% des hommes en CDI ont entre 6 et 10 ans d'ancienneté dans l'entreprise.

2- Etude détaillée de l'emploi

Après une première partie sur des données générales, nous allons étudier plus en détail l'emploi, en exploitant plus spécifiquement les données issues des DADSU.

Représentativité des données exploitées

L'échantillon sur lequel nous pouvons travailler est bien représentatif du périmètre puisqu'il représente 92% des structures adhérentes au PROFEDIM et 84% de la masse salariale brute déclarée.

Tableau 8 : Part que représente l'échantillon de l'étude détaillée de l'emploi

Tranche de masse salariale brute (MSB)	Nombre de structures			Salaires bruts (en k€)		
	Déclaration 2013	dont DADS-U 2013	Poids des DADS-U	Déclaration 2013	dont DADS-U 2013	Poids des DADS-U
1 M€ < MSB ≤ 10 M€	5	5	100%	12 495	9 411	75%
300 k€ < MSB ≤ 1 M€	19	19	100%	10 759	9 522	89%
100 k€ < MSB ≤ 300 k€	31	31	100%	5 618	5 336	95%
50 k€ < MSB ≤ 100 k€	18	16	89%	1 336	1 157	87%
25 k€ < MSB ≤ 50 k€	8	5	63%	307	215	70%
0 < MSB ≤ 25 k€	4	2	50%	54	s	s
TOTAL	**85**	**78**	**92%**	**30 569**	**25 657**	**84%**

Lecture : Sur les 85 adhérents, 78 (soit 92%) ont effectué leur déclaration nominative des salaires 2013 via la norme DADS-U. Ces 78 structures cumulent 25,7 M€, soit 84% de la masse salariale totale déclarée par l'ensemble du périmètre.

Tableau 9 : Nombre d'heures payées et salaires bruts par type de structure

Sur l'ensemble de la branche (ayant une DADS-U)	Nombre de structures	Nb d'heures payées (en milliers d'heures)	Total des salaires bruts (en k€)	Poids salaires bruts
Centres nationaux et régionaux de création musicale	6	79	1 424	6%
Compagnies	6	52	1 041	4%
Festivals	7	271	5 272	21%
Ensembles musicaux	53	659	14 477	56%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	4	156	2 747	11%
Autres lieux de production / diffusion	2	s	s	s
TOTAL	**78**	**1 262**	**25 657**	**100%**

Lecture : Pour les festivals, nous disposons dans notre échantillon de 7 déclarations annuelles des salaires au format DADS-U pour l'exercice 2013. Ces 7 structures ont payé 271 milliers d'heures pour 5 272 k€.

Sur l'ensemble de la branche

Sur l'ensemble de la branche (ayant une DADS-U)	Nombre de structures	Nb d'heures payées (en milliers d'heures)	Total des salaires bruts (en k€)	Poids salaires bruts
Centres dramatiques nationaux et régionaux	39	2 620	47 153	8%
Centres chorégraphiques nationaux	19	812	15 619	3%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	105	1 671	25 634	4%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	11	105	1 944	0,3%
Scènes nationales	74	3 250	55 275	10%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	32	563	9 581	2%
Scènes conventionnées	76	1 669	27 299	5%
Orchestres permanents	12	993	30 347	5%
Opéras	10	1 817	36 624	6%
Théâtres de ville	113	1 855	31 548	6%
Compagnies	1 740	6 765	113 319	20%
Festivals	208	2 279	40 958	7%
Ensembles musicaux	154	1 315	25 672	5%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	81	526	8 455	1%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	34	336	5 642	1%
Autres lieux de production / diffusion	301	3 839	64 384	11%
Autres types de structures	65	498	8 544	1%
Type de structure non renseigné	514	1 343	22 051	4%
TOTAL	**3 588**	**32 257**	**570 048**	**100%**

Informations disponibles dans les DADS-U (Déclaration Automatisée de Données Sociales Unifiée)

- l'identité du participant ;
- l'identité de l'établissement déclarant ;
- la date de début d'activité ;
- la date de fin d'activité ;
- le type de contrat de travail (CDI ou CDD) ;
- la caractéristique activité (temps plein, temps partiel, intermittent, saisonnier …) ;
- le taux de temps de travail (temps plein ou taux de temps partiel) ;
- le statut professionnel (ouvrier, employé, technicien …) ;
- le statut catégoriel (cadre ou non cadre) ;
- la nature de l'emploi ;
- le nombre d'heures payées ;
- le montant de la masse salariale brute après éventuel abattement.

Les données filière, groupe et échelon

La nomenclature des emplois classifie les emplois autres qu'artistiques dans 9 groupes :

- les cadres sont attachés aux groupes 1, 2, 3 et 4 ;
- les techniciens et agents de maîtrise aux groupes 5, 6 et 7 ;
- les employés et ouvriers aux groupes 8 et 9.

Ces emplois sont définis par 3 filières :

- administration-production ;
- communication – relations publiques – action culturelle ;
- technique.

Les informations collectées dans les DADS-U ne précisent pas toujours les filières, groupes et échelons du salarié. Ces éléments étant indispensables pour comparer les salaires bruts avec les salaires conventionnels, nous avons dû qualifier ces informations pour les lignes partiellement renseignées.
Lorsque la filière et/ou le groupe ne sont pas explicitement stipulés au niveau de l'intitulé de l'emploi, nous avons utilisé la nomenclature des emplois de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles pour attribuer une filière et un groupe à cette nature d'emploi.

Lorsque l'échelon (compris entre 1 et 12) n'est pas stipulé dans la nature d'emploi, nous avons affecté un échelon théorique calculé selon l'âge de l'individu. Nous avons ainsi considéré 12 tranches d'âges de 4 ans, la première pour les moins de 24 ans et la dernière pour les plus de 64 ans. Ainsi un individu de 43 ans se verra attribuer un échelon théorique de 6. Cette assignation ne correspond pas à la réalité des échelons attribués en fonction de l'ancienneté et du choix de l'employeur à partir d'un certain seuil. Effectivement, âge et ancienneté dans une entreprise peuvent être positivement corrélés mais cette relation n'est que tendancielle et non systématiquement vérifiée. L'affectation d'un échelon est multifactorielle et non uniquement rattachée à l'âge du salarié. Néanmoins, ce calcul est nécessaire dans le sens où sans celui-ci, nous aurions

dû comparer chaque ligne de la DADS-U avec la moyenne par catégorie conventionnelle quel que soit l'échelon, ce qui aurait été moins proche de la réalité. Il est tout de même bon de noter que ce calcul d'échelons théoriques peut légèrement surclasser les salariés les plus âgés et inversement pour les plus jeunes salariés. Par exemple, un salarié de 30 ans avec déjà une dizaine d'années d'expérience au sein de la même structure bénéficie avec cette méthode d'un échelon théorique de niveau 3.

Lecture des tableaux

La première page de chacun des chapitres indique les données très globales. Ensuite les indicateurs sur l'emploi sont déclinés en fonction de différents axes d'analyse (type de structure, démographie des salariés, filière d'emploi …).
Plusieurs informations sont renseignées dans les tableaux :

- **Le nombre de structures** : nombre d'entités juridiques au sens SIREN.

- **Le nombre de périodes** (uniquement pour les CDD, y compris les CDDU) : nombre de périodes d'activité déclarées par les entreprises. Une personne peut en effet avoir été déclarée plusieurs fois sur l'année que ce soit par une ou plusieurs entreprises.

- **Les effectifs** : nombre de personnes ayant exercé une activité. A chaque fois les effectifs sont dédoublonnés et comptés une seule fois même s'ils ont eu plusieurs périodes d'activité. Au niveau du total, les **effectifs dédoublonnés** sont toujours inférieurs à la somme des effectifs de la colonne. Cela s'applique aussi bien aux CDD qu'aux CDI. En effet, si on prend l'exemple de salariés en CDI qui travaillent à temps partiel dans deux structures différentes ou des salariés en CDI qui changent de structure en cours d'année alors ils ne comptent que pour un au niveau du total et ceci même si on a pu les comptabiliser dans plusieurs lignes du tableau des effectifs.

- Les **indicateurs statistiques** sur le salaire brut horaire : moyenne et quartiles.

Définition des quartiles

Pour une série de données, les quartiles constituent les indicateurs qui séparent les effectifs en quatre parties égales.

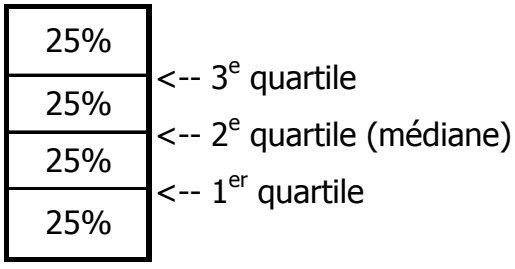

En prenant l'exemple du salaire horaire :

- 25% des salariés perçoivent un salaire horaire brut inférieur au 1er quartile et 75% perçoivent un salaire horaire brut supérieur à ce 1er quartile.
- Le deuxième quartile, correspondant à la médiane, sépare l'échantillon en deux populations de même taille.
- 75% des salariés perçoivent un salaire horaire brut inférieur au 3e quartile et 25% perçoivent un salaire horaire brut supérieur à ce 3e quartile.

Par rapport à la moyenne, la médiane a l'avantage d'être insensible aux valeurs extrêmes. Le 1er et le 3e quartiles informent sur l'homogénéité ou l'hétérogénéité des situations.
Pour des raisons de secrets statistiques, nous ne pouvons pas renseigner d'indicateurs sur le salaire brut en dessous de 3 effectifs. La valeur sera alors remplacée par « s » comme secret.

Comparaison du salaire brut par rapport au salaire conventionnel

Dans cette partie nous comparons les salaires bruts et les salaires conventionnels en fonction de différents critères tels que le type de structure, le contrat de travail, le sexe, l'âge, la filière d'emploi ou encore la fonction.

Rappel : négociations sur les salaires au sein de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles pour l'année 2013 et situation de la branche par rapport aux accords sur les salaires

En 2013, un accord sur les salaires a été signé le 6 mai 2013 (accord étendu par arrêté du 19 août 2013 publié au Journal Officiel du 27 août 2013)[1].
Cet accord s'appliquait dès le 1er avril 2013, aux structures adhérentes à une des 5 organisations d'employeurs signataires, soit Profedim, SCC, SNSP, Synavi et Syndeac.

En 2013, plusieurs accords sur les salaires « coexistent » en fonction de la situation de chaque structure, adhérente ou non à une organisation d'employeurs, elle-même signataire ou non des accords sur les salaires[2], ainsi :

- La grille des salaires minima au 1er octobre 2011, issue de l'accord sur les salaires (négociation annuelle obligatoire 2011) du 15 avril 2011 (accord étendu par arrêté du 13 juillet 2011 publié au Journal Officiel le 22 juillet 2011). Minima revalorisés en partie par le SMIC janvier 2013.
- La grille des salaires minima au 1er décembre 2012, issue de l'accord sur les salaires (négociation dans le cadre de l'article L2241-2-1 du Code du Travail[3])

[1] Cet arrêté a fait l'objet d'un arrêté correctif daté du 19 novembre 2013 et publié le 29 novembre 2013, sans impact sur la date d'extension de l'accord sur les salaires.
[2] L'application de ces accords est aussi impactée par l'augmentation du SMIC de janvier 2013 (impact sur les grilles des salaires bruts minima des catégories non artistes pour l'échelon 1 des groupes 8 et 9 et l'échelon 2 du groupe 9 issus de l'accord sur les salaires du 15 avril 2011 et impact de l'échelon 1 du groupe 9 issu sur l'accord sur les salaires du 3 décembre 2012)
[3] Cet article créé par la loi du 22 mars 2012 prévoit désormais une négociation sur les salaires lorsque « le salaire minimum national professionnel des salariés sans qualification au sens du 4° du II de l'article L. 2261-22 est inférieur au salaire minimum interprofessionnel de croissance »

du 3 décembre 2012 (accord étendu par arrêté du 29 mars 2013 publié au Journal Officiel le 10 avril 2013). Minima revalorisés en partie par le SMIC janvier 2013.

- La grille des salaires minima au 1er avril 2013, issue de l'accord sur les salaires (négociation annuelle obligatoire 2013) du 6 mai 2013 (accord étendu par arrêté du 19 août 2013 publié au Journal Officiel le 27 août 2013 et par arrêté - correctif – du 19 novembre 2013 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2013) - salaires au 1er avril 2013

Comparaison du salaire brut par rapport au salaire conventionnel pour les artistes

Pour les artistes, comme dans les précédents rapports de branche, la mesure des écarts aux minima reste impossible, compte tenu du fait que nous ne possédons pas les renseignements nécessaires pour réaliser ce calcul. Nous n'avons pas d'informations disponibles sur le type de rémunération (mensualisée ou au cachet). Ces informations étant indispensables pour se référer à la grille des salaires minima conventionnels, nous ne pouvons réaliser une comparaison du salaire brut par rapport au salaire conventionnel.

Comparaison du salaire brut par rapport au salaire conventionnel pour les salariés hors artistes

Nous étudions ici l'année civile 2013, qui a été le cadre d'un seul accord sur les salaires, soit celui du 6 mai 2013 réalisé dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire 2013 et qui est entrée en application en 2 étapes :

- l'une le 1er avril 2013 pour les entreprises adhérentes d'une des organisations d'employeurs signataires (soit Profedim, SNSP, Syndeac, SCC et Synavi) ;
- l'autre le 27 août 2013 (date de publication au Journal Officiel de l'arrêté d'extension de l'accord du 6 mai 2013), lorsque l'accord du 6 mai 2013 a été étendu.

Pour rappel, les déclarations des entreprises nous sont faites annuellement. Par exemple, pour une personne salarié sur l'année, nous disposons de l'ensemble du salaire annuel et ne pouvons pas dissocier ses revenus jusqu'au 27 août et ceux après. Il est donc impossible de connaître son salaire horaire avant juillet et son salaire horaire après.
Un calcul au prorata serait trop fastidieux et pas nécessairement de meilleure qualité. C'est pourquoi **nous avons appliqué la grille de salaire du 6 mai 2013 à l'ensemble de l'année 2013**, occasionnant de facto un biais à la hausse ou à la baisse en fonction de l'appartenance ou non de la structure à un syndicat, signataire ou non des accords.

Représentation graphique de la comparaison du salaire brut par rapport au salaire minimum conventionnel

Dans ces mêmes tableaux statistiques, vous pouvez trouver, quand cela a été possible, une représentation graphique permettant d'évaluer le rapport entre salaires bruts et salaires minima. Ces derniers indiquent la répartition des effectifs selon qu'ils sont proches ou non des minima. La zone la plus foncée représente la proportion des effectifs percevant un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel (ou encore 110% du salaire minimum). La zone sombre et la zone claire représentent respectivement la proportion des effectifs qui perçoivent un salaire compris entre 1,1 et 1,3 fois le salaire conventionnel et ceux percevant un salaire supérieur à 1,3 fois le salaire conventionnel.

En conclusion de chaque chapitre, les tableaux « approches par fonction » ne représentent qu'une vue partielle de l'ensemble des postes. Nous avons conservé les 10 postes aux effectifs les plus importants. De multiples appellations pour les postes occupés nous ont été renseignées, nous les avons donc regroupées lorsque ces dernières étaient similaires ou très proches.

Les quatre **filières** de la branche sont : la filière des emplois artistiques, et pour les emplois autres qu'artistiques, la filière administration-production, la filière communication-relations publiques-action culturelle et la filière technique.

Nous étudierons les populations suivantes :

A / les CDI

B / les CDD (dont CDD d'usage)

C / Zoom sur les dirigeants
- les dirigeants artistiques
- les dirigeants d'entreprise en CDI

Mais avant d'aller dans ce détail, regardons les caractéristiques principales des salariés du périmètre.

Caractéristiques principales des salariés

Figure 1 : Caractéristiques principales des salariés par filière d'emploi

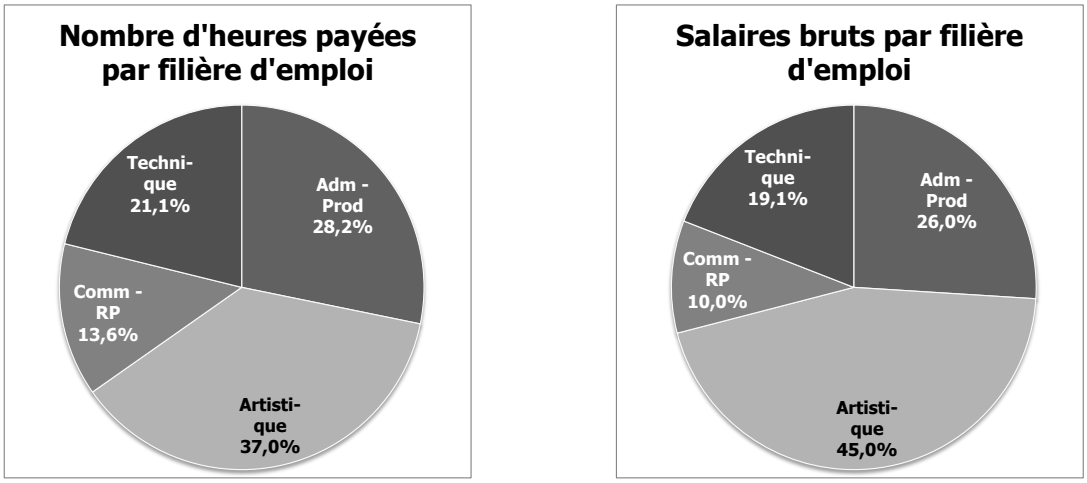

Lecture : La filière technique représente 21,1% des heures payées et 19,1% des salaires bruts déclarés dans les structures de notre échantillon.

Tableau 10 : Répartition femmes/hommes par filière d'emploi

	Effectifs		Nombre d'heures		Salaires bruts	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Artistique	39%	61%	40%	60%	37%	63%
Administration - Production	71%	29%	74%	26%	71%	29%
Communication - RP	64%	36%	73%	27%	72%	28%
Technique	29%	71%	27%	73%	26%	74%
TOTAL	**41%**	**59%**	**51%**	**49%**	**47%**	**53%**

Lecture : Dans la filière technique, 29% des salariés sont de femmes. Elles représentent 27% des heures payées et 26% des salaires bruts déclarés.

Tableau 11 : Caractéristiques principales des salariés par type de structure et filière d'emploi

	Nombre de structures	Total des salaires bruts (en K€)	Répartition des salaires bruts par filière			
			Artistique	Admini-stration - Production	Communi-cation - RP	Technique
Centres nationaux et régionaux de création musicale	6	1 424	16%	38%	11%	34%
Compagnies	6	1 041	29%	39%	7%	26%
Festivals	7	5 272	18%	19%	14%	48%
Ensembles musicaux	53	14 477	65%	26%	6%	3%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	4	2 747	16%	28%	22%	33%
Autres lieux de production / diffusion	2	s	28%	20%	18%	34%
TOTAL	**78**	**25 657**	**45%**	**26%**	**10%**	**19%**

Lecture : Les 53 ensembles musicaux de notre échantillon ont déclaré au total 14 477 k€ de salaires bruts. Sur ces 14 477 k€, 65% concernent des emplois dans la filière artistique et 26% des emplois dans la filière administration-production.

Tableau 12 : Caractéristiques principales des salariés par type de structure et contrat

	Nombre de structures	Total des salaires bruts (en K€)	Répartition des salaires bruts par contrat	
			CDI	CDD (dont CDDU)
Centres nationaux et régionaux de création musicale	6	1 424	73%	27%
Compagnies	6	1 041	39%	61%
Festivals	7	5 272	20%	80%
Ensembles musicaux	53	14 477	35%	65%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	4	2 747	78%	22%
Autres lieux de production / diffusion	2	s	39%	61%
TOTAL	**78**	**25 657**	**39%**	**61%**

Lecture : Les 53 ensembles musicaux de notre échantillon ont déclaré au total 14 477 k€ de salaires bruts. Ces 14 477 k€ se répartissent à 35% pour des CDI et à 65% pour des CDD (dont CDDU).

Figure 2 : Caractéristiques principales des salariés par contrat

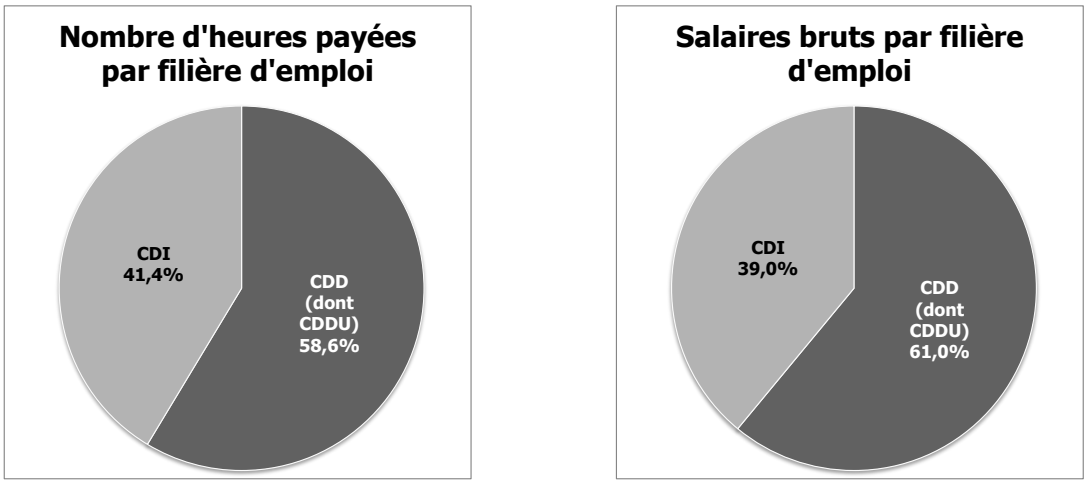

Lecture : 41,4% des heures payées et 39,0% des salaires bruts déclarés par les structures de notre échantillon concernent des CDI.

Tableau 13 : Répartition femmes/hommes par contrat et par genre

	Effectifs		Nombre d'heures		Salaires bruts	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
CDI	62%	38%	63%	37%	60%	40%
CDD (dont CDDU)	40%	60%	43%	57%	39%	61%
TOTAL	**42%**	**58%**	**51%**	**49%**	**47%**	**53%**

Lecture : Au niveau des CDI déclarés par les structures de notre échantillon, 62% des salariés sont des femmes. Elles représentent dans ces CDI, 63% des heures payées et 60% des salaires bruts déclarés.

Tableau 14 : Caractéristiques principales des salariés par filière et contrat

	Effectifs		Nombre d'heures		Salaires bruts	
	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)
Artistique	1%	99%	9%	91%	11%	89%
Administration - Production	63%	37%	84%	16%	87%	13%
Communication - RP	17%	83%	59%	41%	64%	36%
Technique	6%	94%	31%	69%	27%	73%
TOTAL	**8%**	**92%**	**41%**	**59%**	**39%**	**61%**

Lecture : Au niveau de la filière technique, 6% des salariés sont en CDI. Ces CDI représentent dans cette filière 31% des heures payées et 27% des salaires bruts déclarés.

Tableau 15 : Caractéristiques principales des salariés par filière, contrat et par genre

Femmes

	Effectifs		Nombre d'heures		Salaires bruts	
	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)
Artistique	1%	99%	7%	93%	9%	91%
Administration - Production	67%	33%	87%	13%	89%	11%
Communication - RP	18%	82%	56%	44%	62%	38%
Technique	6%	94%	24%	76%	20%	80%
TOTAL	**12%**	**88%**	**51%**	**49%**	**49%**	**51%**

Hommes

	Effectifs		Nombre d'heures		Salaires bruts	
	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)
Artistique	2%	98%	10%	90%	12%	88%
Administration - Production	55%	45%	76%	24%	82%	18%
Communication - RP	15%	85%	65%	35%	69%	31%
Technique	7%	93%	33%	67%	29%	71%
TOTAL	**5%**	**95%**	**32%**	**68%**	**30%**	**70%**

Lecture : Au niveau de la filière technique, chez les femmes, 6% des salariés sont en CDI. Ces femmes en CDI représentent dans cette filière 24% des heures payées et 20% des salaires bruts déclarés.

Indicateurs égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes

Le calcul

salaire moyen par etp des femmes ⁄ salaire moyen par etp des hommes

permet de comparer le salaire des femmes par rapport à celui des hommes.
Cet indicateur donne le poids du salaire moyen par etp des femmes par rapport au salaire moyen par etp des hommes.

Etp = équivalent temps plein

Tableau 16 : Nombre d'etp et salaire moyen par etp par type de contrat et par catégorie professionnelle

CDI	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Artistes	8	49 359	15	56 221	88%
Cadres	72	38 547	35	45 900	84%
TAM	86	27 934	44	27 851	100%
Employés-ouvriers	20	21 628	16	20 462	106%
TOTAL	**186**	**32 292**	**110**	**36 401**	**89%**

CDD	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Artistes	97	39 987	137	46 653	86%
Cadres	9	36 734	12	43 022	85%
TAM	45	27 868	52	35 444	79%
Employés-ouvriers	25	26 400	29	25 978	102%
TOTAL	**176**	**34 781**	**230**	**41 327**	**84%**

Lecture : sur notre échantillon, les femmes cadres en CDD (y compris CDD d'usage) ont un salaire moyen par etp inférieur au salaire moyen par etp des hommes. Il est égal à 0,85 fois le salaire moyen par etp des hommes.

NB : les catégories artistes, cadres, TAM et employés-ouvriers sont définies à partir des groupes de la branche.

Tableau 17 : Nombre d'etp et salaire moyen par etp en fonction du temps de travail – pour les CDI

Artistes	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	0	//	1	s	ns
De plus de 25% à 50%	1	s	3	s	ns
De plus de 50% à 80%	0	//	3	s	ns
De plus de 80% à moins de 100%	0	//	0	//	//
Temps plein	7	42 178	8	46 985	90%
TOTAL	**8**	**49 359**	**15**	**56 221**	**88%**

Cadres	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	0	//	0	//	//
De plus de 25% à 50%	1	s	1	s	ns
De plus de 50% à 80%	6	41 881	2	s	ns
De plus de 80% à moins de 100%	2	s	0	//	ns
Temps plein	63	38 189	32	45 503	84%
TOTAL	**72**	**38 547**	**35**	**45 900**	**84%**

TAM	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	1	s	0	//	ns
De plus de 25% à 50%	2	s	0	//	ns
De plus de 50% à 80%	7	30 698	2	s	ns
De plus de 80% à moins de 100%	3	s	0	//	ns
Temps plein	72	27 082	41	27 308	99%
TOTAL	**86**	**27 934**	**44**	**27 851**	**100%**

Employés-ouvriers	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	1	s	1	s	ns
De plus de 25% à 50%	1	s	0	//	ns
De plus de 50% à 80%	5	21 461	1	s	ns
De plus de 80% à moins de 100%	0	//	0	//	//
Temps plein	13	21 640	15	20 045	108%
TOTAL	**20**	**21 628**	**16**	**20 462**	**106%**

Lecture : sur notre échantillon, les femmes TAM en temps plein, ont un salaire moyen par etp quasi identique au salaire moyen par etp des hommes. Il est égal à 0,99 fois le salaire moyen par etp des hommes.

s : secret statistique
ns : en dessous de 3 effectifs femmes et/ou hommes, cet indicateur est non significatif.
// : aucun salarié concerné.

Tableau 18 : Nombre d'etp et salaire moyen par etp en fonction du temps de travail – pour les CDD

Artistes	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	0	//	0	//	//
De plus de 25% à 50%	0	//	0	//	//
De plus de 50% à 80%	0	//	0	//	//
De plus de 80% à moins de 100%	0	//	0	//	//
Temps plein	97	39 987	137	46 653	86%
TOTAL	**97**	**39 987**	**137**	**46 653**	**92%**

Cadres	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	0	//	0	//	//
De plus de 25% à 50%	0	//	0	//	//
De plus de 50% à 80%	1	34 721	0	//	ns
De plus de 80% à moins de 100%	0	//	0	//	//
Temps plein	8	36 026	12	43 022	84%
TOTAL	**9**	**36 734**	**12**	**43 022**	**85%**

TAM	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	0	//	0	//	//
De plus de 25% à 50%	1	s	1	s	ns
De plus de 50% à 80%	3	25 185	0	//	ns
De plus de 80% à moins de 100%	1	s	0	//	ns
Temps plein	40	28 209	51	35 540	79%
TOTAL	**45**	**27 868**	**52**	**35 444**	**79%**

Employés-ouvriers	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	0	//	0	//	//
De plus de 25% à 50%	1	s	0	//	ns
De plus de 50% à 80%	1	s	0	//	ns
De plus de 80% à moins de 100%	0	//	0	//	//
Temps plein	23	26 943	29	25 978	104%
TOTAL	**25**	**26 400**	**29**	**25 978**	**102%**

Lecture : sur notre échantillon, les femmes TAM en CDD (y compris CDD d'usage), ont un salaire moyen par etp inférieur au salaire moyen par etp des hommes. Il est égal à 0,79 fois le salaire moyen par etp des hommes.

s : secret statistique
ns : en dessous de 3 effectifs femmes et/ou hommes, cet indicateur est non significatif.
// : aucun salarié concerné.

A / les CDI

A1 - Etat des rémunérations pour les CDI des emplois artistiques

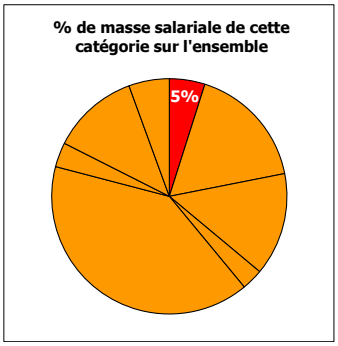

Tableau 19 : Effectifs et salaire brut par genre des CDI des emplois artistiques

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile
Femmes	13	38,0 €	20,5 €	24,6 €	40,7 €
Hommes	27	32,2 €	21,2 €	27,7 €	39,7 €
Total	**40**	**34,0 €**	**21,2 €**	**26,6 €**	**39,7 €**

Sur l'ensemble de la branche

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile
Femmes	501	27,2 €	17,7 €	24,2 €	33,1 €
Hommes	762	31,5 €	18,8 €	29,4 €	40,1 €
Total	**1 263**	**29,7 €**	**18,4 €**	**26,6 €**	**36,8 €**

Se reporter à la page 18 pour la définition des indicateurs.

Les CDI artistes sont trop peu nombreux pour les étudier dans le détail.

Rappels :

1- Les artistes en CDI des établissements relevant de l'IRCANTEC ne sont pas tous présents dans notre échantillon.

Comme dans les précédents rapports de branche, la mesure des écarts aux minima reste impossible pour les artistes (voir page 20).

A2 - Pour les CDI des emplois autres qu'artistes

A2.1 - Etat des rémunérations des CDI cadres hors artistes

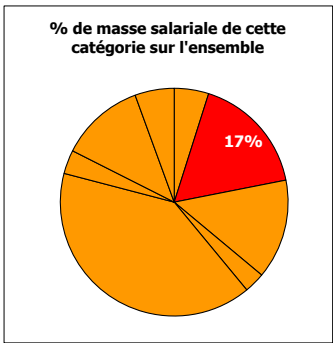

Tableau 26 : Effectifs et salaire brut par genre des CDI cadres hors artistes

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Femmes	89	23,6 €	15,3 €	19,8 €	25,5 €	46% 23% 32%
Hommes	46	27,5 €	18,0 €	20,9 €	26,5 €	42% 23% 36%
Total	**135**	**24,9 €**	**15,9 €**	**20,0 €**	**26,4 €**	45% 23% 33%

Sur l'ensemble de la branche

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Femmes	1 881	20,9 €	15,6 €	18,9 €	23,5 €	47% 25% 27%
Hommes	1 651	25,4 €	18,0 €	22,3 €	28,8 €	37% 23% 40%
Total	**3 532**	**22,9 €**	**16,6 €**	**20,4 €**	**25,9 €**	43% 24% 33%

Se reporter à la page 18 pour la définition des indicateurs.

Tableau 27 : CDI cadres hors artistes par type de structure

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Centres nationaux et régionaux de création musicale	17	19,5 €	16,0 €	19,3 €	22,9 €	67% 29% 5%
Compagnies	5	25,8 €	21,2 €	21,5 €	32,3 €	60% 40%
Festivals	11	28,6 €	15,5 €	21,4 €	34,6 €	38% 15% 46%
Ensembles musicaux	83	25,5 €	15,4 €	20,4 €	26,9 €	44% 18%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	16	24,7 €	17,0 €	18,5 €	23,6 €	39% 28% 33%
Autres lieux de production / diffusion	3	s	s	s	s	33% 67%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	**135**	**24,9 €**	**15,9 €**	**20,0 €**	**26,4 €**	45% 23% 33%

<u>Lecture</u> : Sur notre échantillon les ensembles musicaux ont salarié en 2013, 83 cadres en CDI hors artistes. Ces cadres ont un salaire brut horaire moyen de 25,5 € pour un salaire brut horaire médian de 20,4 €. 44% d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 28 : CDI cadres hors artistes par genre

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 1	Femmes	8	30,0 €	20,4 €	28,8 €	34,3 €	55% 9% 36%
	Hommes	11	42,1 €	23,7 €	26,2 €	40,1 €	58% 8% 33%
Groupe 2	Femmes	34	22,3 €	16,4 €	20,0 €	21,9 €	50% 33% 18%
	Hommes	11	26,5 €	17,2 €	20,4 €	33,0 €	54% 8% 38%
Groupe 3	Femmes	13	32,8 €	19,1 €	27,6 €	33,3 €	20% 20% 60%
	Hommes	7	25,5 €	20,7 €	22,7 €	26,2 €	13% 38% 50%
Groupe 4	Femmes	37	20,1 €	14,4 €	15,9 €	20,9 €	49% 18% 33%
	Hommes	18	20,2 €	15,7 €	18,5 €	21,5 €	35% 35% 30%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		**135**	**24,9 €**	**15,9 €**	**20,0 €**	**26,4 €**	45% 23% 33%

<u>Lecture</u> : Notre échantillon comprend 37 femmes cadres groupe 4 en CDI. Leur salaire horaire brut moyen est de 20,1 € pour une médiane de 15,9 €. 49% d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 29 : CDI cadres hors artistes par classe d'âges

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	0					
De 25 à 29 ans	13	15,9 €	13,5 €	15,0 €	17,2 €	81% 13% 6%
De 30 à 34 ans	27	18,7 €	15,9 €	18,3 €	20,3 €	44% 34% 22%
De 35 à 39 ans	31	20,5 €	16,9 €	20,2 €	22,3 €	38% 31% 31%
De 40 à 44 ans	19	30,6 €	17,3 €	26,5 €	34,6 €	30% 17% 52%
De 45 à 49 ans	14	34,9 €	15,5 €	20,3 €	33,0 €	57% 43%
De 50 à 54 ans	11	30,2 €	19,9 €	22,9 €	27,6 €	33% 40% 27%
De 55 à 59 ans	11	34,9 €	24,1 €	28,8 €	43,0 €	38% 8% 54%
60 ans et plus	9	29,4 €	18,0 €	26,4 €	42,8 €	56% 44%
TOTAL	**135**	**24,9 €**	**15,9 €**	**20,0 €**	**26,4 €**	45% 23% 33%

Lecture : Sur les 19 cadres en CDI de 40 à 44 ans, le salaire horaire brut moyen est de 30,6 € et la médiane de 26,5 €. 30% d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 30 : CDI cadres hors artistes par classe d'âges et genre

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	Femmes	0					
	Hommes	0					
De 25 à 29 ans	Femmes	11	16,2 €	13,5 €	15,9 €	17,9 €	79% 14% 7%
	Hommes	2	s	s	s	s	100%
De 30 à 34 ans	Femmes	19	18,6 €	15,3 €	18,0 €	20,3 €	46% 38% 17%
	Hommes	8	19,0 €	17,6 €	18,3 €	20,7 €	38% 25% 38%
De 35 à 39 ans	Femmes	23	20,6 €	15,5 €	20,5 €	23,2 €	35% 29% 35%
	Hommes	8	20,1 €	17,0 €	18,7 €	20,4 €	45% 36% 18%
De 40 à 44 ans	Femmes	13	31,8 €	19,9 €	29,3 €	34,6 €	24% 24% 53%
	Hommes	6	27,3 €	17,2 €	25,0 €	30,9 €	50% 50%
De 45 à 49 ans	Femmes	10	24,5 €	15,1 €	17,2 €	28,8 €	70% 30%
	Hommes	4	60,9 €	23,0 €	29,1 €	98,8 €	25% 75%
De 50 à 54 ans	Femmes	5	35,3 €	14,5 €	20,7 €	27,6 €	57% 14% 29%
	Hommes	6	25,7 €	21,2 €	23,9 €	29,1 €	13% 63% 25%
De 55 à 59 ans	Femmes	6	37,8 €	25,5 €	35,9 €	48,3 €	33% 67%
	Hommes	5	32,4 €	19,7 €	26,0 €	36,8 €	43% 14% 43%
60 ans et plus	Femmes	2	s	s	s	s	50% 50%
	Hommes	7	30,9 €	15,4 €	26,4 €	44,8 €	57% 43%
TOTAL		**135**	**24,9 €**	**15,9 €**	**20,0 €**	**26,4 €**	45% 23% 33%

Lecture : 13 femmes cadres en CDI âgées entre 40 et 44 ans sont présentes dans notre échantillon. Leur salaire horaire brut moyen est de 31,8 € pour une médiane de 29,3 €. 24% d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 31 : CDI cadres hors artistes par filière d'emploi

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 1	Administration - Production	19	36,3 €	23,2 €	26,4 €	37,4 €	57% / 9% / 35%
Groupe 2	Administration - Production	45	23,3 €	17,0 €	20,1 €	22,3 €	51% / 26% / 23%
Groupe 3	Administration - Production	13	32,8 €	19,1 €	27,6 €	33,3 €	20% / 20% / 60%
	Communication - RP	1	s	s	s	s	100%
	Technique	6	25,3 €	19,9 €	22,6 €	26,0 €	14% / 43% / 43%
Groupe 4	Administration - Production	36	20,1 €	14,4 €	15,7 €	22,6 €	50% / 16% / 34%
	Communication - RP	13	21,6 €	18,0 €	19,4 €	21,4 €	20% / 40% / 40%
	Technique	6	16,7 €	14,5 €	16,9 €	18,0 €	67% / 33%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		**135**	**24,9 €**	**15,9 €**	**20,0 €**	**26,4 €**	45% / 23% / 33%

Lecture : 36 cadres en CDI de groupe 4 dans la filière administration - production sont présents dans notre échantillon. Leur salaire horaire brut moyen est de 20,1 € pour une médiane de 15,7 €. 50% d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 32 : CDI cadres hors artistes par filière d'emploi et genre

Femmes		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 1	Administration - Production	8	30,0 €	20,4 €	28,8 €	34,3 €	55% / 9% / 36%
Groupe 2	Administration - Production	34	22,3 €	16,4 €	20,0 €	21,9 €	50% / 33% / 18%
Groupe 3	Administration - Production	12	33,2 €	19,1 €	28,4 €	33,3 €	21% / 21% / 57%
	Communication - RP	1	s	s	s	s	100%
	Technique	0					
Groupe 4	Administration - Production	30	19,5 €	14,4 €	15,5 €	20,5 €	54% / 16% / 30%
	Communication - RP	7	23,0 €	17,1 €	20,2 €	23,5 €	25% / 25% / 50%
	Technique	0					
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		**89**	**23,6 €**	**15,3 €**	**19,8 €**	**25,5 €**	46% / 23% / 32%

Lecture : 30 femmes cadres en CDI de groupe 4 dans la filière administration - production sont présentes dans notre échantillon. Leur salaire horaire brut moyen est de 19,5 € pour une médiane de 15,5 €. 54% d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Hommes		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 1	Administration - Production	11	42,1 €	23,7 €	26,2 €	40,1 €	58% 8% 33%
Groupe 2	Administration - Production	11	26,5 €	17,2 €	20,4 €	33,0 €	54% 8% 38%
Groupe 3	Administration - Production	1	s	s	s	s	100%
	Communication - RP	0					
	Technique	6	25,3 €	19,9 €	22,6 €	26,0 €	14% 43% 43%
Groupe 4	Administration - Production	6	23,5 €	15,4 €	23,1 €	30,2 €	29% 14% 57%
	Communication - RP	6	20,0 €	18,0 €	19,0 €	19,9 €	14% 57% 29%
	Technique	6	16,7 €	14,5 €	16,9 €	18,0 €	67% 33%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		**46**	**27,5 €**	**18,0 €**	**20,9 €**	**26,5 €**	42% 23% 36%

Lecture : 6 hommes cadres en CDI de groupe 4 dans la filière administration - production sont présents dans notre échantillon. Leur salaire horaire brut moyen est de 23,5 € pour une médiane de 23,1 €. 29% d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 33 : CDI cadres hors artistes par fonction

Ce tableau présente les 10 fonctions les plus répandues comme cadres hors artistes en CDI.

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Administrateur (trice)	45	23,3 €	17,0 €	20,1 €	22,3 €	51% 26% 23%
Directeur (trice)	19	36,3 €	23,2 €	26,4 €	37,4 €	57% 9% 35%
Administrateur (trice) de production / de diffusion	14	17,5 €	14,0 €	15,0 €	20,5 €	59% 6% 35%
Collaborateur (trice) de direction	10	16,1 €	14,4 €	15,1 €	17,3 €	64% 27% 9%
Secrétaire général(e)	9	36,9 €	19,7 €	28,4 €	33,3 €	10% 20% 70%
Directeur (trice) technique	6	25,3 €	19,9 €	22,6 €	26,0 €	14% 43% 43%
Responsable du secteur de l'information	6	24,2 €	15,5 €	20,5 €	30,9 €	29% 14% 57%
Responsable d'administration	5	18,4 €	12,8 €	16,8 €	21,7 €	50% 25% 25%
Directeur (trice) de production	4	24,6 €	14,5 €	20,4 €	30,4 €	40% 20% 40%
Responsable de l'action culturelle	4	20,0 €	17,3 €	19,9 €	22,7 €	25% 25% 50%

Lecture : Notre échantillon comprend 19 directeurs (trices) en CDI. Leur salaire horaire brut moyen est de 36,3 € pour une médiane de 26,4 €. 57% d'entre eux (elles) ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

A2.2 - Etat des rémunérations des CDI TAM hors artistes

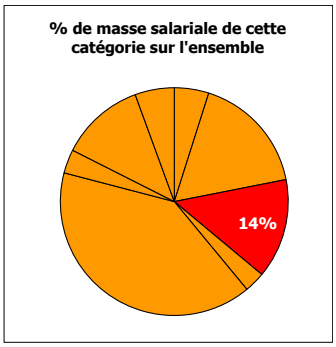

Tableau 34 : Effectifs et salaire brut par genre des CDI TAM hors artistes

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Femmes	110	18,1 €	13,2 €	15,3 €	18,0 €	17% / 37% / 46%
Hommes	52	19,1 €	12,4 €	14,2 €	17,3 €	33% / 24% / 43%
Total	**162**	**18,4 €**	**12,9 €**	**15,2 €**	**17,9 €**	22% / 33% / 45%

Sur l'ensemble de la branche

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Femmes	2 804	15,5 €	11,8 €	14,0 €	17,0 €	37% / 28% / 35%
Hommes	2 012	16,2 €	12,5 €	14,7 €	18,1 €	29% / 28% / 43%
Total	**4 816**	**15,8 €**	**12,1 €**	**14,3 €**	**17,4 €**	34% / 28% / 39%

Se reporter à la page 18 pour la définition des indicateurs.

Tableau 35 : CDI TAM hors artistes par type de structure

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Centres nationaux et régionaux de création musicale	15	14,4 €	12,1 €	14,2 €	17,3 €	35% / 29% / 35%
Compagnies	7	14,8 €	12,8 €	15,8 €	16,3 €	14% / 57% / 29%
Festivals	26	16,8 €	13,3 €	15,3 €	16,2 €	17% / 41% / 41%
Ensembles musicaux	70	17,6 €	12,4 €	14,9 €	17,9 €	29% / 25% / 46%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	39	24,3 €	14,3 €	17,6 €	24,2 €	5% / 37% / 59%
Autres lieux de production / diffusion	5	12,0 €	10,5 €	12,7 €	13,0 €	40% / 60%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	**162**	**18,4 €**	**12,9 €**	**15,2 €**	**17,9 €**	22% / 33% / 45%

Lecture : Sur notre échantillon 2013, les ensembles musicaux ont salarié 70 techniciens et agents de maîtrise en CDI hors artistes. Ils ont un salaire brut horaire moyen de 17,6 € pour une médiane de 14,9 €. 29% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 36 : CDI TAM hors artistes par genre

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 5	Femmes	43	17,9 €	14,0 €	15,2 €	18,0 €	19% / 44% / 38%
	Hommes	19	15,1 €	12,7 €	14,1 €	16,7 €	43% / 24% / 33%
Groupe 6	Femmes	53	18,5 €	12,5 €	14,6 €	17,6 €	18% / 37% / 45%
	Hommes	24	23,9 €	11,6 €	14,9 €	23,6 €	30% / 22% / 48%
Groupe 7	Femmes	16	17,4 €	15,2 €	17,1 €	19,3 €	10% / 20% / 70%
	Hommes	9	14,4 €	13,0 €	14,3 €	15,5 €	20% / 30% / 50%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		**162**	**18,4 €**	**12,9 €**	**15,2 €**	**17,9 €**	22% / 33% / 45%

Lecture : 53 femmes groupe 6 en CDI ont été étudiées dans notre échantillon. 18% d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel. Leur salaire brut horaire moyen s'élève à 18,5 € pour une médiane à 14,6 €.

Tableau 37 : CDI TAM hors artistes par classe d'âges

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	4	11,4 €	10,5 €	10,7 €	12,9 €	67% / 33%
De 25 à 29 ans	38	13,8 €	12,1 €	12,8 €	15,3 €	35% / 40% / 26%
De 30 à 34 ans	45	20,9 €	13,3 €	15,0 €	18,1 €	16% / 40% / 44%
De 35 à 39 ans	26	19,8 €	12,9 €	15,1 €	16,6 €	25% / 31% / 44%
De 40 à 44 ans	15	17,7 €	14,7 €	17,8 €	21,1 €	17% / 22% / 61%
De 45 à 49 ans	12	17,9 €	14,2 €	16,7 €	18,4 €	14% / 29% / 57%
De 50 à 54 ans	11	25,7 €	17,9 €	20,6 €	23,5 €	9% / 91%
De 55 à 59 ans	8	19,2 €	16,8 €	18,0 €	20,1 €	33% / 67%
60 ans et plus	3	s	s	s	s	33% / 67%
TOTAL	**162**	**18,4 €**	**12,9 €**	**15,2 €**	**17,9 €**	22% / 33% / 45%

Lecture : Les TAM en CDI de 35-39 ans ont un salaire brut horaire moyen de 19,8 € en 2013 pour une médiane de 15,1 €. Au nombre de 26, 25% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 38 : CDI TAM hors artistes par classe d'âges et genre

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	Femmes	2	s	s	s	s	50% / 50%
	Hommes	2	s	s	s	s	75% / 25%
De 25 à 29 ans	Femmes	29	13,9 €	12,3 €	13,1 €	15,4 €	26% / 47% / 26%
	Hommes	9	13,5 €	11,6 €	12,1 €	12,7 €	67% / 11% / 22%
De 30 à 34 ans	Femmes	29	23,7 €	13,8 €	15,7 €	21,2 €	13% / 38% / 50%
	Hommes	16	15,9 €	12,9 €	13,6 €	16,5 €	22% / 44% / 33%
De 35 à 39 ans	Femmes	17	15,1 €	12,8 €	14,7 €	16,3 €	27% / 36% / 36%
	Hommes	9	30,2 €	13,0 €	15,6 €	17,1 €	20% / 20% / 60%
De 40 à 44 ans	Femmes	9	18,0 €	14,7 €	18,8 €	21,1 €	9% / 27% / 64%
	Hommes	6	17,3 €	12,7 €	16,0 €	24,2 €	29% / 14% / 57%
De 45 à 49 ans	Femmes	7	19,2 €	15,1 €	17,3 €	18,4 €	33% / 67%
	Hommes	5	15,5 €	14,1 €	15,6 €	17,3 €	40% / 20% / 40%
De 50 à 54 ans	Femmes	7	20,8 €	17,6 €	19,1 €	23,5 €	14% / 86%
	Hommes	4	34,2 €	21,3 €	22,7 €	47,2 €	100%
De 55 à 59 ans	Femmes	7	19,5 €	16,4 €	19,0 €	20,9 €	38% / 63%
	Hommes	1	s	s	s	s	100%
60 ans et plus	Femmes	3	18,8 €	15,3 €	17,0 €	24,2 €	33% / 67%
	Hommes	0	s	s	s	s	
TOTAL		**162**	**18,4 €**	**12,9 €**	**15,2 €**	**17,9 €**	22% / 33% / 45%

Lecture : Dans notre échantillon, nous pouvons compter 17 femmes âgées entre 35 et 39 ans CDI TAM hors artistes. Leur salaire brut horaire moyen est de 15,1 € en 2013 pour une médiane de 14,7 €. 27% d'entre elles ont perçu un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 39 : CDI TAM hors artistes par filière d'emploi

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 5	Administration - Production	42	17,5 €	13,4 €	15,0 €	17,9 €	26% / 40% / 34%
	Communication - RP	16	15,9 €	14,1 €	15,9 €	16,8 €	22% / 33% / 44%
	Technique	4	16,0 €	13,1 €	14,3 €	18,9 €	50% / 25% / 25%
Groupe 6	Administration - Production	22	15,2 €	12,3 €	14,1 €	16,6 €	20% / 40% / 40%
	Communication - RP	42	22,3 €	11,6 €	14,6 €	23,7 €	27% / 27% / 46%
	Technique	14	21,7 €	12,7 €	16,3 €	18,8 €	7% / 36% / 57%
Groupe 7	Administration - Production	14	17,0 €	15,3 €	17,0 €	18,4 €	12% / 18% / 71%
	Communication - RP	4	17,8 €	15,3 €	16,4 €	19,1 €	100%
	Technique	7	13,7 €	12,4 €	13,2 €	15,1 €	29% / 57% / 14%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		**162**	**18,4 €**	**12,9 €**	**15,2 €**	**17,9 €**	22% / 33% / 45%

Lecture : Dans notre échantillon, nous comptons 42 CDI de groupe 6 dans la filière communication - RP. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 22,3 € pour une médiane de 14,6 €. 27% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 40 : CDI TAM hors artistes par filière d'emploi et genre

Femmes		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 5	Administration - Production	30	18,7 €	13,8 €	15,2 €	18,1 €	18% / 47% / 35%
	Communication - RP	12	15,9 €	14,1 €	15,9 €	16,4 €	23% / 31% / 46%
	Technique	1	s	s	s	s	100%
Groupe 6	Administration - Production	17	14,2 €	12,2 €	13,3 €	15,9 €	20% / 50% / 30%
	Communication - RP	31	18,9 €	12,8 €	14,7 €	23,5 €	20% / 31% / 49%
	Technique	5	33,3 €	17,6 €	18,8 €	20,1 €	20% / 80%
Groupe 7	Administration - Production	13	17,0 €	15,1 €	16,6 €	18,9 €	13% / 19% / 69%
	Communication - RP	2	s	s	s	s	100%
	Technique	1	s	s	s	s	100%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		**110**	**18,1 €**	**13,2 €**	**15,3 €**	**18,0 €**	17% / 37% / 46%

Lecture : Dans notre échantillon, nous comptons 31 femmes en CDI de groupe 6 dans la filière communication - RP. Ces dernières ont un salaire brut horaire moyen de 18,9 € pour une médiane de 14,7 €. 20% de ces salariées ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Hommes		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 5	Administration - Production	12	14,5 €	12,7 €	13,4 €	16,5 €	46% / 23% / 31%
	Communication - RP	4	15,9 €	15,8 €	16,0 €	16,8 €	20% / 40% / 40%
	Technique	3	s	s	s	s	67% / 33%
Groupe 6	Administration - Production	5	19,3 €	14,9 €	22,2 €	24,2 €	20% / 80%
	Communication - RP	11	31,6 €	10,5 €	12,9 €	24,4 €	46% / 15% / 38%
	Technique	9	15,2 €	12,7 €	15,5 €	17,0 €	11% / 44% / 44%
Groupe 7	Administration - Production	1	s	s	s	s	100%
	Communication - RP	2	s	s	s	s	100%
	Technique	6	13,5 €	12,4 €	13,1 €	13,3 €	33% / 50% / 17%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		**52**	**19,1 €**	**12,4 €**	**14,2 €**	**17,3 €**	33% / 24% / 43%

Lecture : Dans notre échantillon, nous comptons 11 hommes en CDI de groupe 6 dans la filière communication - RP. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 31,6 € pour une médiane de 12,9 €. 46% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 41 : CDI TAM hors artistes par fonction

Ce tableau présente les 10 fonctions les plus répandues comme TAM hors artistes en CDI.

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Chargé(e) de production / diffusion	40	17,6 €	13,4 €	14,9 €	17,1 €	24% / 40% / 36%
Attaché(e) aux relations avec le public	25	14,4 €	11,1 €	13,2 €	15,4 €	37% / 30% / 33%
Attaché(e) (production, administration)	22	15,2 €	12,3 €	14,1 €	16,6 €	20% / 40% / 40%
Chargé(e) du secteur des relations avec le public	16	15,9 €	14,1 €	15,9 €	16,8 €	22% / 33% / 44%
Comptable	14	17,0 €	15,3 €	17,0 €	18,4 €	12% / 18% / 71%
Attaché(e) à l'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles	12	44,6 €	24,2 €	30,9 €	42,7 €	8% / 92%
Techniciens (nes) de réalisation	7	16,6 €	13,0 €	17,3 €	18,8 €	29% / 71%
Autres techniciens (nes) (*)	6	13,0 €	12,4 €	13,1 €	13,3 €	33% / 67%
Documentaliste	4	17,8 €	15,3 €	16,4 €	19,1 €	100%
Régisseur (euse) principal ou de site	4	16,0 €	13,1 €	14,3 €	18,9 €	50% / 25% / 25%

Lecture : Dans notre échantillon, nous dénombrons 14 comptables en CDI. Ces derniers (ères) ont un salaire brut horaire moyen de 17,0 € pour une médiane de 17,0 €. 12% de ces comptables ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

A2.3 - Etat des rémunérations des CDI employés-ouvriers hors artistes

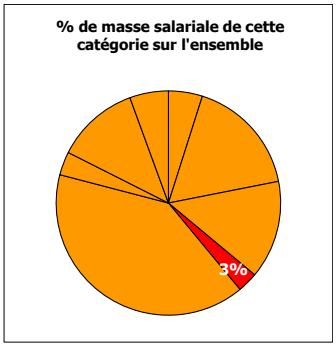

Tableau 42 : Effectifs et salaire brut par genre des CDI employés-ouvriers hors artistes

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Femmes	29	12,6 €	10,6 €	11,9 €	13,5 €	62% / 26% / 12%
Hommes	22	13,0 €	12,2 €	13,2 €	14,0 €	12% / 65% / 23%
Total	**51**	**12,8 €**	**11,0 €**	**12,6 €**	**13,8 €**	40% / 43% / 17%

Sur l'ensemble de la branche

	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Femmes	2 185	12,9 €	10,9 €	11,9 €	13,6 €	37% / 37% / 27%
Hommes	1 034	13,1 €	11,1 €	12,1 €	13,9 €	29% / 40% / 32%
Total	**3 219**	**12,9 €**	**11,0 €**	**12,0 €**	**13,7 €**	34% / 38% / 28%

Se reporter à la page 18 pour la définition des indicateurs.

Les CDI employés-ouvriers sont trop peu nombreux pour les étudier dans le détail.

B / les CDD (dont CDD d'usage)

B1 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) des emplois artistiques

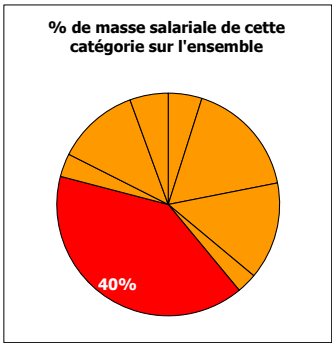

Tableau 50 : Effectifs et salaire brut par genre des CDD (dont CDDU) des emplois artistiques

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile
Femmes	1 112	2 203	23,3 €	16,0 €	19,0 €	24,9 €
Hommes	1 770	3 576	25,4 €	15,6 €	19,4 €	26,3 €
Total	**2 882**	**5 779**	**24,6 €**	**15,7 €**	**19,3 €**	**25,4 €**

Sur l'ensemble de la branche

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile
Femmes	14 486	48 015	19,1 €	12,0 €	15,8 €	21,9 €
Hommes	26 234	76 102	20,4 €	12,5 €	16,3 €	23,0 €
Total	**40 720**	**124 117**	**19,9 €**	**12,4 €**	**16,1 €**	**22,5 €**

Se reporter à la page 18 pour la définition des indicateurs.

Rappels :

1. Comme dans les précédents rapports de branche, la mesure des écarts aux minima reste impossible pour les artistes (voir page 20).
2. Nous ne disposons pas explicitement de la notion de CDDU dans les DADS-U (voir page 9).

Tableau 51 : CDD (dont CDDU) des emplois artistiques par type de structure

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile
Centres nationaux et régionaux de création musicale	143	209	33,9 €	18,5 €	27,0 €	39,9 €
Compagnies	111	122	30,4 €	17,5 €	24,2 €	34,6 €
Festivals	377	430	32,3 €	14,0 €	20,8 €	33,0 €
Ensembles musicaux	2 049	4 497	23,8 €	16,4 €	19,2 €	24,8 €
Autres musiques (diffuseur, producteur)	290	322	18,4 €	9,3 €	12,0 €	21,8 €
Autres lieux de production / diffusion	118	199	22,6 €	12,8 €	17,1 €	30,7 €
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	**2 882**	**5 779**	**24,6 €**	**15,7 €**	**19,3 €**	**25,4 €**

Lecture : Les 2 049 artistes en CDD ou CDDU identifiés dans les ensembles musicaux ont un salaire brut horaire moyen de 23,8 € pour une médiane de 19,2 €.

Tableau 52 : CDD (dont CDDU) des emplois artistiques par fonction et genre

	Femmes						Hommes					
	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile
Artiste musicien	652	1 400	21,5 €	16,0 €	18,3 €	22,5 €	1 199	2 499	24,0 €	15,9 €	19,1 €	25,0 €
Artiste dramatique	26	31	17,1 €	12,5 €	15,3 €	18,5 €	41	60	23,2 €	13,5 €	19,1 €	28,1 €
Artiste chorégraphique	29	44	17,6 €	12,5 €	15,2 €	23,1 €	25	25	23,1 €	14,3 €	17,2 €	26,7 €
Artiste lyrique	298	493	28,1 €	16,0 €	21,5 €	31,4 €	302	552	26,3 €	15,5 €	20,0 €	28,4 €
Artiste lyrique des chœurs	100	137	19,9 €	15,3 €	19,3 €	23,9 €	145	185	18,3 €	14,5 €	18,6 €	21,6 €
Artiste de cirque	0	0					6	6	15,7 €	15,8 €	15,8 €	15,8 €
Autres artistes (*)	20	20	26,0 €	15,5 €	21,8 €	38,6 €	69	77	23,9 €	10,2 €	14,4 €	31,9 €
Directeur (trice) artistique	0	0					0	0				
Metteur (teuse) en scène	16	21	24,9 €	17,9 €	24,7 €	29,5 €	26	31	35,2 €	18,8 €	27,3 €	47,9 €

Lecture : Nous dénombrons dans notre échantillon 16 metteuses en scène et 26 metteurs en scène en CDD ou CDDU. Le salaire brut horaire moyen des metteuses en scènes est de 24,9 € pour une médiane de 24,7 €. Pour les hommes la moyenne est de 35,2 € et la médiane de 27,3 €.

(*) Les autres artistes sont les artistes interprètes dont la spécificité n'a pas été indiquée.

Tableau 53 : CDD (dont CDDU) des emplois artistiques par fonction et type de structure

		Artiste musicien	Artiste drama-tique	Artiste chorégra-phique	Artiste lyrique	Artiste lyrique des chœurs	Artiste de cirque	Autres artistes (1)	Directeur (trice) artistique	Metteur (teuse) en scène	Autres fonctions (2)	**Total**
Centres nationaux et régionaux de création musicale	Effectif	125	6	1	7	-	-	-	-	1	4	**143**
	% MSA	83%	2%	1%	9%	0%	0%	0%	0%	1%	5%	**100%**
Compagnies	Effectif	46	15	3	33	-	-	-	-	9	6	**111**
	% MSA	13%	7%	2%	52%	0%	0%	0%	0%	20%	7%	**100%**
Festivals	Effectif	243	11	13	42	-	6	21	-	13	38	**377**
	% MSA	49%	2%	3%	4%	0%	2%	4%	0%	11%	25%	**100%**
Ensembles musicaux	Effectif	1 295	28	30	530	214	-	9	-	18	71	**2 049**
	% MSA	55%	1%	0,4%	25%	9%	0%	0,1%	0%	0,4%	10%	**100%**
Autres musiques (diffuseur, producteur)	Effectif	189	6	7	34	37	-	19	-	2	-	**290**
	% MSA	42%	4%	5%	30%	12%	0%	4%	0%	4%	0%	**100%**
Autres lieux de production / diffusion	Effectif	77	1	-	-	-	-	40	-	-	-	**118**
	% MSA	53%	0,1%	0%	0%	0%	0%	47%	0%	0%	0%	**100%**
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	Effectif	**1 851**	**67**	**54**	**600**	**245**	**6**	**89**	**0**	**42**	**118**	**2 882**
	% MSA	**53%**	**1%**	**1%**	**23%**	**7%**	**0,2%**	**1%**	**0%**	**2%**	**11%**	**100%**

Lecture : Les festivals de notre échantillon ont salarié 243 artistes musiciens en CDD ou CDDU en 2013. Les artistes musiciens représentent 49% de l'ensemble de la masse salariale des artistes des festivals.

(1) Les autres artistes sont les artistes interprètes dont la spécificité n'a pas été indiquée.

(2) Les autres fonctions englobent notamment les chefs de chœur, les chefs de chant, les chefs d'orchestre, les maîtres de ballet …

MSA = masse salariale artistique

Tableau 54 : CDD (dont CDDU) des emplois artistiques par classe d'âges

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile
Moins de 25 ans	163	204	19,3 €	10,0 €	14,0 €	21,5 €
De 25 à 29 ans	413	679	21,4 €	14,0 €	18,0 €	23,5 €
De 30 à 34 ans	561	1 118	22,7 €	16,0 €	18,2 €	23,3 €
De 35 à 39 ans	482	1 089	24,4 €	16,1 €	19,0 €	25,0 €
De 40 à 44 ans	418	872	25,5 €	16,6 €	20,4 €	26,8 €
De 45 à 49 ans	345	749	27,2 €	16,7 €	20,5 €	28,3 €
De 50 à 54 ans	276	558	26,3 €	15,9 €	19,9 €	26,8 €
De 55 à 59 ans	139	380	25,5 €	16,0 €	21,0 €	28,2 €
60 ans et plus	85	130	35,4 €	16,7 €	21,1 €	29,3 €
TOTAL	**2 882**	**5 779**	**24,6 €**	**15,7 €**	**19,3 €**	**25,4 €**

Lecture : Les 418 artistes en CDD ou CDDU âgés de 40 à 44 ans ont un salaire brut horaire moyen de 25,5 € pour une médiane de 20,4 €.

Tableau 55 : CDD (dont CDDU) des emplois artistiques par classe d'âges et genre

		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile
Moins de 25 ans	Femmes	58	74	19,8 €	11,0 €	14,2 €	21,9 €
	Hommes	105	130	19,0 €	9,5 €	14,0 €	21,4 €
De 25 à 29 ans	Femmes	183	338	21,0 €	14,2 €	18,0 €	22,7 €
	Hommes	230	341	21,7 €	13,5 €	17,8 €	23,8 €
De 30 à 34 ans	Femmes	236	517	22,3 €	16,7 €	18,0 €	22,1 €
	Hommes	325	601	23,0 €	15,0 €	18,4 €	24,3 €
De 35 à 39 ans	Femmes	201	421	23,1 €	16,0 €	19,1 €	23,8 €
	Hommes	281	668	25,3 €	16,1 €	19,0 €	25,9 €
De 40 à 44 ans	Femmes	164	286	25,9 €	16,6 €	21,3 €	28,5 €
	Hommes	254	586	25,4 €	16,7 €	20,0 €	25,5 €
De 45 à 49 ans	Femmes	118	252	26,2 €	16,3 €	20,4 €	26,9 €
	Hommes	227	497	27,7 €	17,1 €	20,8 €	29,6 €
De 50 à 54 ans	Femmes	90	197	24,1 €	15,5 €	19,3 €	25,0 €
	Hommes	186	361	27,5 €	16,6 €	20,5 €	28,3 €
De 55 à 59 ans	Femmes	42	90	23,5 €	18,2 €	21,0 €	25,0 €
	Hommes	97	290	26,1 €	15,5 €	20,8 €	30,0 €
60 ans et plus	Femmes	20	28	21,3 €	13,1 €	19,5 €	21,6 €
	Hommes	65	102	39,2 €	17,6 €	21,5 €	40,0 €
TOTAL		**2 882**	**5 779**	**24,6 €**	**15,7 €**	**19,3 €**	**25,4 €**

Lecture : Les 281 hommes artistes en CDD ou CDDU âgés entre 35 et 39 ans ont, pour 2013, un salaire brut horaire moyen de 25,3 € pour une médiane de 19,0 €.

Tableau 56 : CDD (dont CDDU) des emplois artistiques par fonction et tranche d'heures déclarées

Ce tableau donne des indications sur la durée des périodes d'engagement par catégorie artistique.
La tranche d'heures correspond au nombre d'heures déclarées par périodes d'activités par l'employeur.

		Répartition par tranche d'heures				
	Nombre de périodes	Moins de 12h	De 12h à 48h	De plus de 48h à 100h	De plus de 100h à 500h	Plus de 500h
Artiste musicien	3 899	18%	52%	14%	15%	1%
Artiste dramatique	91	9%	63%	13%	15%	0%
Artiste chorégraphique	69	9%	55%	14%	22%	0%
Artiste lyrique	1 045	9%	48%	16%	25%	2%
Artiste lyrique des chœurs	322	3%	40%	19%	36%	2%
Artiste de cirque	6	0%	0%	0%	100%	0%
Autres artistes (*)	97	8%	49%	11%	31%	0%
Directeur (trice) artistique	0					
Metteur (teuse) en scène	52	8%	38%	15%	35%	4%

Lecture :
Parmi les 3 899 périodes d'activité déclarées pour des artistes musiciens en CDD ou CDDU, 18% de ces périodes d'engagement sont des périodes de moins de 12 heures.
(*) Les autres artistes sont les artistes interprètes dont la spécificité n'a pas été indiquée.

Tableau 57 : CDD (dont CDDU) des emplois artistiques par fonction, genre et tranche d'heures déclarées

	Femmes						Hommes					
	Nombre de périodes	Répartition par tranche d'heures					Nombre de périodes	Répartition par tranche d'heures				
		Moins de 12h	De 12h à 48h	De plus de 48h à 100h	De plus de 100h à 500h	Plus de 500h		Moins de 12h	De 12h à 48h	De plus de 48h à 100h	De plus de 100h à 500h	Plus de 500h
Artiste musicien	1 400	17%	51%	16%	16%	1,1%	2 499	19%	53%	13%	14%	1%
Artiste dramatique	31	6%	58%	13%	23%	0%	60	10%	65%	13%	12%	0%
Artiste chorégraphique	44	9%	55%	9%	27%	0%	25	8%	56%	24%	12%	0%
Artiste lyrique	493	10%	46%	15%	27%	2%	552	9%	50%	16%	24%	1%
Artiste lyrique des chœurs	137	2%	37%	20%	39%	1%	185	3%	43%	18%	34%	2%
Artiste de cirque	0						6	0%	0%	0%	100%	0%
Autres artistes (*)	20	0%	55%	10%	35%	0%	77	10%	48%	12%	30%	0%
Directeur (trice) artistique	0						0					
Metteur (teuse) en scène	21	19%	29%	10%	33%	10%	31	0%	45%	19%	35%	0%

Lecture : Parmi les 1 400 périodes d'activité déclarées pour des femmes artistes musiciennes en CDD ou CDDU, 17% de ces périodes d'engagement sont des périodes de moins de 12 heures. Pour les hommes cette part est de 19%.
(*) Les autres artistes sont les artistes interprètes dont la spécificité n'a pas été indiquée.

B2 - Pour les CDD (dont CDDU) des emplois autres qu'artistes

B2.1 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) cadres hors artistes

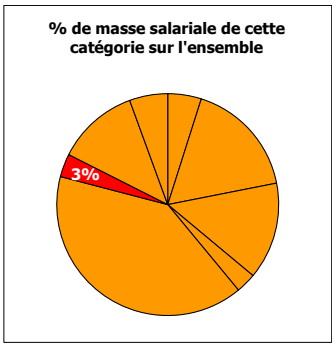

Tableau 58 : Effectifs et salaire brut par genre des CDD (dont CDDU) cadres hors artistes

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Femmes	51	61	22,9 €	16,2 €	22,2 €	25,0 €	34% / 10% / 56%
Hommes	90	165	24,7 €	18,0 €	22,5 €	27,5 €	19% / 24% / 58%
Total	**141**	**226**	**24,2 €**	**17,8 €**	**22,5 €**	**26,3 €**	23% / 20% / 57%

Sur l'ensemble de la branche

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Femmes	1 382	4 006	21,4 €	14,8 €	19,9 €	25,0 €	40% / 19% / 40%
Hommes	2 352	6 974	23,2 €	16,7 €	21,2 €	26,2 €	30% / 22% / 47%
Total	**3 734**	**10 980**	**22,5 €**	**16,0 €**	**20,4 €**	**25,6 €**	34% / 21% / 45%

Se reporter à la page 18 pour la définition des indicateurs.

Rappelons que nous ne disposons pas explicitement de la notion de CDDU dans les DADS-U (voir page 9).

Tableau 59 : CDD (dont CDDU) cadres hors artistes par type de structure

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Centres nationaux et régionaux de création musicale	14	15	26,8 €	21,6 €	23,0 €	26,4 €	7% / 93%
Compagnies	21	28	24,4 €	17,4 €	22,5 €	26,6 €	32% / 7% / 61%
Festivals	52	73	25,5 €	16,9 €	22,9 €	26,1 €	25% / 12% / 63%
Ensembles musicaux	40	78	21,3 €	17,5 €	20,1 €	25,0 €	26% / 27% / 47%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	12	19	21,1 €	16,1 €	23,6 €	23,6 €	21% / 68% / 11%
Autres lieux de production / diffusion	3	13	s	s	s	s	100%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	**141**	**226**	**24,2 €**	**17,8 €**	**22,5 €**	**26,3 €**	23% / 20% / 57%

Lecture : Les festivals de notre échantillon ont salarié en 2013, 52 cadres en CDD (dont CDDU) hors artistes. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 25,5 € pour une médiane de 22,9 €. 25% d'entre eux ont un salaire supérieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 60 : CDD (dont CDDU) cadres hors artistes par genre

		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 1	Femmes	0	0					
	Hommes	0	0					
Groupe 2	Femmes	5	6	15,9 €	13,9 €	15,4 €	17,8 €	100%
	Hommes	1	1	s	s	s	s	100%
Groupe 3	Femmes	10	10	19,7 €	15,2 €	21,2 €	22,9 €	40% / 20% / 40%
	Hommes	9	12	36,9 €	23,4 €	32,2 €	46,5 €	8% / 17% / 75%
Groupe 4	Femmes	36	45	24,5 €	17,1 €	23,5 €	25,9 €	24% / 9% / 67%
	Hommes	80	152	23,8 €	18,0 €	22,5 €	26,3 €	19% / 24% / 57%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		**141**	**226**	**24,2 €**	**17,8 €**	**22,5 €**	**26,3 €**	23% / 20% / 57%

Lecture : Nous dénombrons 36 femmes groupe 4 hors artistes en CDD (dont CDDU) dans notre échantillon. Leur salaire brut horaire moyen est de 24,5 € pour une médiane de 23,5 €. 24% d'entre elles perçoivent un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 61 : CDD (dont CDDU) cadres hors artistes par classe d'âges

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	3	3	s	s	s	s	100%
De 25 à 29 ans	11	13	31,0 €	16,9 €	22,5 €	37,0 €	15% 23% 62%
De 30 à 34 ans	20	51	17,9 €	15,0 €	18,0 €	21,3 €	35% 31% 33%
De 35 à 39 ans	20	33	21,6 €	16,3 €	21,4 €	25,0 €	30% 6% 64%
De 40 à 44 ans	23	30	23,2 €	19,0 €	22,8 €	26,1 €	27% 7% 67%
De 45 à 49 ans	30	42	24,1 €	21,2 €	23,6 €	24,8 €	17% 31% 52%
De 50 à 54 ans	14	19	28,0 €	24,4 €	25,6 €	29,5 €	5% 11% 84%
De 55 à 59 ans	13	27	34,7 €	27,5 €	32,8 €	39,4 €	19% 81%
60 ans et plus	7	8	28,9 €	16,6 €	21,8 €	34,1 €	38% 25% 38%
TOTAL	**141**	**226**	**24,2 €**	**17,8 €**	**22,5 €**	**26,3 €**	23% 20% 57%

Lecture : Les 40-44 ans ont un salaire brut horaire moyen de 23,2 € en 2013 pour une médiane de 22,8 €. Au nombre de 23, ils sont 27% à avoir un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel en 2013.

Tableau 62 : CDD (dont CDDU) cadres hors artistes par classe d'âges et genre

		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	Femmes	3	3	s	s	s	s	100%
	Hommes	0	0					
De 25 à 29 ans	Femmes	5	7	31,5 €	13,9 €	37,0 €	37,5 €	29% 14% 57%
	Hommes	6	6	30,5 €	16,9 €	22,5 €	26,4 €	33% 67%
De 30 à 34 ans	Femmes	10	13	20,0 €	14,7 €	18,9 €	25,0 €	46% 8% 46%
	Hommes	10	38	17,2 €	15,0 €	18,0 €	20,0 €	32% 39% 29%
De 35 à 39 ans	Femmes	8	9	19,7 €	15,2 €	21,6 €	22,5 €	33% 67%
	Hommes	12	24	22,3 €	16,5 €	21,3 €	28,5 €	29% 8% 63%
De 40 à 44 ans	Femmes	7	7	23,3 €	19,0 €	23,3 €	26,1 €	14% 14% 71%
	Hommes	16	23	23,2 €	15,6 €	22,5 €	26,1 €	30% 4% 65%
De 45 à 49 ans	Femmes	10	11	20,7 €	16,4 €	21,6 €	24,4 €	45% 9% 45%
	Hommes	20	31	25,3 €	21,6 €	23,6 €	25,6 €	6% 39% 55%
De 50 à 54 ans	Femmes	4	6	24,1 €	20,8 €	23,9 €	25,9 €	33% 67%
	Hommes	10	13	29,7 €	25,0 €	26,1 €	31,3 €	8% 92%
De 55 à 59 ans	Femmes	3	3	s	s	s	s	100%
	Hommes	10	24	34,0 €	27,5 €	32,8 €	39,4 €	21% 79%
60 ans et plus	Femmes	1	2	s	s	s	s	50% 50%
	Hommes	6	6	31,5 €	14,5 €	21,8 €	44,6 €	33% 33% 33%
TOTAL		**141**	**226**	**24,2 €**	**17,8 €**	**22,5 €**	**26,3 €**	23% 20% 57%

Lecture : Dans notre échantillon, nous pouvons compter 20 hommes âgés de 45 à 49 ans, leur salaire brut horaire moyen est de 25,3 € pour une médiane de 23,6 €. 6% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 63 : CDD (dont CDDU) cadres hors artistes par filière d'emploi

		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 1	Administration - Production	0	0					
Groupe 2	Administration - Production	6	7	16,4 €	13,9 €	16,2 €	18,9 €	100%
Groupe 3	Administration - Production	3	4	s	s	s	s	50% / 50%
	Communication - RP	0	0					
	Technique	16	18	29,3 €	18,4 €	23,5 €	32,5 €	28% / 11% / 61%
Groupe 4	Administration - Production	20	27	24,8 €	14,8 €	21,4 €	27,5 €	41% / 7% / 52%
	Communication - RP	2	3	s	s	s	s	100%
	Technique	94	167	24,1 €	18,0 €	22,7 €	26,2 €	16% / 23% / 61%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		**141**	**226**	**24,2 €**	**17,8 €**	**22,5 €**	**26,3 €**	23% / 20% / 57%

Lecture : 94 cadres de groupe 4 de la filière technique sont présents dans notre échantillon. Leur salaire horaire brut moyen est de 24,1 € pour une médiane de 22,7 €. 16% d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 64 : CDD (dont CDDU) cadres hors artistes par filière d'emploi et genre

Femmes		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 1	Administration - Production	0	0					
Groupe 2	Administration - Production	5	6	15,9 €	13,9 €	15,4 €	17,8 €	100%
Groupe 3	Administration - Production	1	1	s	s	s	s	100%
	Communication - RP	0	0					
	Technique	9	9	18,9 €	15,2 €	20,8 €	22,5 €	44% / 22% / 33%
Groupe 4	Administration - Production	10	11	26,2 €	13,8 €	25,0 €	31,4 €	27% / 9% / 64%
	Communication - RP	2	3	s	s	s	s	100%
	Technique	24	31	25,2 €	19,1 €	23,9 €	25,9 €	16% / 10% / 74%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		**51**	**61**	**22,9 €**	**16,2 €**	**22,2 €**	**25,0 €**	34% / 10% / 56%

Lecture : 24 femmes cadres de groupe 4 de la filière technique sont présentes dans notre échantillon. Leur salaire horaire brut moyen est de 25,2 € pour une médiane de 23,9 €. 16% d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Hommes		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 1	Administration - Production	0	0					
Groupe 2	Administration - Production	1	1	s	s	s	s	100%
Groupe 3	Administration - Production	2	3	s	s	s	s	67% / 33%
	Communication - RP	0	0					
	Technique	7	9	39,6 €	25,0 €	32,5 €	46,5 €	11% / 89%
Groupe 4	Administration - Production	10	16	23,8 €	14,9 €	16,2 €	27,5 €	50% / 6% / 44%
	Communication - RP	0	0					
	Technique	70	136	23,8 €	18,0 €	22,5 €	26,2 €	15% / 26% / 58%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		**90**	**165**	**24,7 €**	**18,0 €**	**22,5 €**	**27,5 €**	19% / 24% / 58%

Lecture : 70 hommes cadres de groupe 4 de la filière technique sont présents dans notre échantillon. Leur salaire horaire brut moyen est de 23,8 € pour une médiane de 22,5 €. 15% d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 65 : CDD (dont CDDU) cadres hors artistes par fonction

Ce tableau présente les 7 fonctions les plus répandues comme cadres hors artistes en CDD (dont CDDU).

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Régisseur (euse) général (e)	65	124	21,7 €	18,0 €	21,4 €	23,9 €	19% / 29% / 52%
Concepteur (trice)	29	43	31,0 €	23,0 €	26,4 €	37,5 €	5% / 7% / 88%
Scénographe	12	13	25,2 €	15,2 €	22,5 €	24,4 €	38% / 8% / 54%
Conseiller (ère) technique	8	11	22,1 €	14,8 €	15,0 €	31,4 €	55% / 45%
Administrateur (trice) de production / de diffusion	7	11	26,3 €	15,5 €	25,0 €	27,5 €	27% / 9% / 64%
Administrateur (trice)	6	7	16,4 €	13,9 €	16,2 €	18,9 €	100%
Directeur (trice) technique	4	5	39,9 €	25,0 €	46,5 €	46,5 €	20% / 80%

Lecture : On trouve dans notre échantillon 29 concepteurs (trices). Leur salaire brut horaire moyen est de 31,0 € pour une médiane de 26,4 €. 5% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

B2.2 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) TAM hors artistes

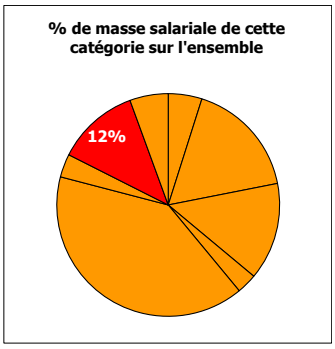

Tableau 66 : Effectifs et salaire brut par genre des CDD (dont CDDU) TAM hors artistes

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Femmes	266	530	24,6 €	13,6 €	19,8 €	33,0 €	18% 19% 63%
Hommes	546	1 135	22,7 €	17,0 €	19,8 €	25,0 €	8% 24% 68%
Total	**812**	**1 665**	**23,3 €**	**16,0 €**	**19,8 €**	**25,9 €**	11% 22% 66%

Sur l'ensemble de la branche

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Femmes	7 641	23 331	20,3 €	12,5 €	15,8 €	23,6 €	26% 22% 51%
Hommes	15 643	66 577	18,2 €	13,0 €	15,8 €	20,3 €	22% 24% 53%
Total	**23 284**	**89 908**	**18,7 €**	**12,8 €**	**15,8 €**	**21,0 €**	23% 24% 53%

Se reporter à la page 18 pour la définition des indicateurs.

Rappelons que nous ne disposons pas explicitement de la notion de CDDU dans les DADS-U (voir page 9).

Tableau 67 : CDD (dont CDDU) TAM hors artistes par type de structure

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Centres nationaux et régionaux de création musicale	79	136	21,5 €	15,7 €	19,0 €	24,4 €	17% 7% 76%
Compagnies	65	100	22,3 €	17,0 €	19,6 €	25,0 €	14% 8% 78%
Festivals	293	447	20,6 €	15,6 €	18,4 €	23,6 €	8% 12% 80%
Ensembles musicaux	261	505	28,5 €	16,9 €	25,0 €	36,2 €	14% 8% 78%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	96	426	21,6 €	19,8 €	19,8 €	19,9 €	6% 58% 36%
Autres lieux de production / diffusion	36	51	16,4 €	10,9 €	13,2 €	19,6 €	37% 27% 35%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	**812**	**1 665**	**23,3 €**	**16,0 €**	**19,8 €**	**25,9 €**	11% 22% 66%

Lecture : Les ensembles musicaux ont salarié 261 TAM en CDD (dont CDDU) hors artistes. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 28,5 € pour une médiane de 25,0 €. 14% d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 68 : CDD (dont CDDU) TAM hors artistes par genre

		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 5	Femmes	71	92	17,8 €	11,7 €	16,1 €	21,3 €	39% 14% 47%
	Hommes	39	68	22,6 €	17,2 €	21,2 €	25,0 €	15% 9% 76%
Groupe 6	Femmes	164	393	27,0 €	15,0 €	20,3 €	35,0 €	12% 21% 67%
	Hommes	353	783	24,4 €	18,8 €	19,8 €	25,9 €	4% 27% 69%
Groupe 7	Femmes	36	45	17,6 €	12,0 €	15,3 €	17,5 €	22% 16% 62%
	Hommes	181	284	17,9 €	13,9 €	17,0 €	21,1 €	18% 19% 63%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		**812**	**1 665**	**23,3 €**	**16,0 €**	**19,8 €**	**25,9 €**	11% 22% 66%

Lecture : Les 353 hommes groupe 6 en CDD (dont CDDU) ont un salaire brut horaire moyen de 24,4 € pour une médiane de 19,8 €. Ils sont 4% à avoir un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 69 : CDD (dont CDDU) TAM hors artistes par classe d'âges

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	74	142	16,6 €	11,4 €	16,1 €	19,8 €	25% 48% 27%
De 25 à 29 ans	119	208	18,5 €	12,9 €	16,9 €	22,9 €	17% 16% 67%
De 30 à 34 ans	148	282	20,5 €	13,6 €	18,5 €	20,3 €	17% 19% 65%
De 35 à 39 ans	134	274	22,7 €	16,6 €	19,8 €	23,7 €	11% 23% 66%
De 40 à 44 ans	127	267	22,2 €	18,8 €	19,8 €	22,5 €	6% 29% 66%
De 45 à 49 ans	90	217	28,0 €	19,8 €	22,6 €	35,0 €	4% 22% 74%
De 50 à 54 ans	68	167	30,5 €	17,4 €	27,1 €	37,6 €	6% 16% 78%
De 55 à 59 ans	25	38	28,7 €	20,2 €	25,0 €	35,0 €	5% 11% 84%
60 ans et plus	27	70	34,5 €	28,3 €	34,3 €	35,0 €	7% 3% 90%
TOTAL	**812**	**1 665**	**23,3 €**	**16,0 €**	**19,8 €**	**25,9 €**	11% 22% 66%

Lecture : Les 40-44 ans ont un salaire brut horaire moyen de 22,2 € en 2013 pour une médiane de 19,8 €. Au nombre de 127, ils sont 6% à avoir un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 70 : CDD (dont CDDU) TAM hors artistes par classe d'âges et genre

		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	Femmes	43	101	16,6 €	11,5 €	17,9 €	19,8 €	25% 58% 17%
	Hommes	31	41	16,4 €	11,4 €	14,8 €	18,8 €	24% 22% 54%
De 25 à 29 ans	Femmes	62	99	16,6 €	12,4 €	15,0 €	18,8 €	23% 19% 58%
	Hommes	57	109	20,3 €	14,6 €	18,8 €	27,0 €	12% 13% 75%
De 30 à 34 ans	Femmes	43	85	23,4 €	11,6 €	15,9 €	23,0 €	28% 11% 61%
	Hommes	105	197	19,2 €	14,8 €	19,8 €	20,1 €	12% 22% 66%
De 35 à 39 ans	Femmes	27	38	24,8 €	15,0 €	20,0 €	31,8 €	21% 11% 68%
	Hommes	107	236	22,3 €	16,8 €	19,8 €	23,0 €	9% 25% 66%
De 40 à 44 ans	Femmes	26	40	23,8 €	15,8 €	21,0 €	28,2 €	18% 13% 70%
	Hommes	101	227	21,9 €	18,9 €	19,8 €	21,2 €	4% 32% 65%
De 45 à 49 ans	Femmes	28	58	34,5 €	22,1 €	33,0 €	44,0 €	3% 3% 93%
	Hommes	62	159	25,6 €	19,4 €	19,9 €	28,0 €	4% 29% 67%
De 50 à 54 ans	Femmes	13	49	37,7 €	28,9 €	35,0 €	53,0 €	2% 4% 94%
	Hommes	55	118	27,5 €	16,1 €	21,1 €	35,0 €	8% 20% 72%
De 55 à 59 ans	Femmes	9	14	26,7 €	16,9 €	27,7 €	35,0 €	14% 14% 71%
	Hommes	16	24	29,9 €	21,4 €	25,0 €	32,8 €	8% 92%
60 ans et plus	Femmes	15	46	35,2 €	28,3 €	34,2 €	35,0 €	7% 93%
	Hommes	12	24	33,1 €	23,7 €	34,3 €	35,0 €	8% 8% 83%
TOTAL		**812**	**1 665**	**23,3 €**	**16,0 €**	**19,8 €**	**25,9 €**	11% 22% 66%

Lecture : Les 107 hommes de 35 à 39 ans ont un salaire brut horaire moyen de 22,3 € pour une médiane de 19,8 €. 9% ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 71 : CDD (dont CDDU) TAM hors artistes par filière d'emploi

		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 5	Administration - Production	25	32	20,4 €	11,6 €	17,1 €	24,2 €	38% 9% 53%
	Communication - RP	24	35	13,0 €	11,1 €	12,0 €	15,2 €	66% 9% 26%
	Technique	61	93	22,1 €	17,2 €	21,1 €	25,0 €	12% 14% 74%
Groupe 6	Administration - Production	52	76	12,9 €	10,2 €	11,4 €	13,6 €	49% 29% 22%
	Communication - RP	129	347	39,2 €	28,7 €	35,0 €	49,7 €	5% 3% 92%
	Technique	336	753	20,1 €	18,4 €	19,8 €	21,0 €	4% 35% 62%
Groupe 7	Administration - Production	3	3	s	s	s	s	33% 33% 33%
	Communication - RP	5	7	15,4 €	13,8 €	15,6 €	17,2 €	14% 86%
	Technique	209	319	18,0 €	13,2 €	16,9 €	20,5 €	19% 18% 63%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		**812**	**1 665**	**23,3 €**	**16,0 €**	**19,8 €**	**25,9 €**	11% 22% 66%

Lecture : Dans notre échantillon, nous dénombrons 336 CDD (dont CDDU) de groupe 6 dans la filière technique. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 20,1 € pour une médiane de 19,8 €. 4% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 72 : CDD (dont CDDU) TAM hors artistes par filière d'emploi et genre

Femmes		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 5	Administration - Production	17	19	15,9 €	11,6 €	13,4 €	21,4 €	53% 11% 37%
	Communication - RP	19	30	12,9 €	11,1 €	12,0 €	14,7 €	70% 7% 23%
	Technique	35	43	22,0 €	16,3 €	20,1 €	25,9 €	12% 21% 67%
Groupe 6	Administration - Production	36	60	12,4 €	10,2 €	11,3 €	13,2 €	52% 32% 17%
	Communication - RP	74	200	36,3 €	28,3 €	35,0 €	48,8 €	7% 5% 89%
	Technique	54	133	19,7 €	17,5 €	19,8 €	20,0 €	4% 40% 56%
Groupe 7	Administration - Production	1	1	s	s	s	s	100%
	Communication - RP	3	4	s	s	s	s	25% 75%
	Technique	32	40	18,1 €	12,0 €	15,8 €	18,1 €	25% 13% 63%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		**266**	**530**	**24,6 €**	**13,6 €**	**19,8 €**	**33,0 €**	18% 19% 63%

Lecture : Dans notre échantillon, nous dénombrons 54 femmes en CDD (dont CDDU) de groupe 6 dans la filière technique. Ces dernières ont un salaire brut horaire moyen de 19,7 € pour une médiane de 19,8 €. 4% de ces salariées ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Hommes		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 5	Administration - Production	8	13	27,0 €	17,8 €	23,4 €	46,2 €	15% 8% 77%
	Communication - RP	5	5	13,4 €	11,4 €	13,5 €	15,2 €	40% 20% 40%
	Technique	26	50	22,3 €	18,5 €	21,5 €	25,0 €	12% 8% 80%
Groupe 6	Administration - Production	16	16	14,7 €	10,3 €	12,7 €	16,9 €	38% 19% 44%
	Communication - RP	55	147	43,1 €	32,0 €	37,3 €	49,7 €	2% 97%
	Technique	282	620	20,2 €	18,7 €	19,8 €	21,0 €	4% 34% 63%
Groupe 7	Administration - Production	2	2	s	s	s	s	50% 50%
	Communication - RP	2	3	s	s	s	s	100%
	Technique	177	279	17,9 €	13,8 €	17,0 €	21,2 €	18% 19% 63%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		**546**	**1 135**	**22,7 €**	**17,0 €**	**19,8 €**	**25,0 €**	8% 24% 68%

Lecture : Dans notre échantillon, nous dénombrons 282 hommes en CDD (dont CDDU) de groupe 6 dans la filière technique. Ces derniers ont un salaire brut horaire moyen de 20,2 € pour une médiane de 19,8 €. 4% de ces salariés ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 73 : CDD (dont CDDU) TAM hors artistes par fonction

Ce tableau présente les 10 fonctions les plus répandues comme TAM hors artistes en CDD (dont CDDU).

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Autres techniciens (nes) (*)	208	318	17,9 €	13,2 €	16,9 €	20,5 €	19% 18% 63%
Régisseur (euse) de scène, de plateau	116	175	19,6 €	16,4 €	18,8 €	22,9 €	9% 7% 84%
Attaché(e) à l'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles	102	309	41,6 €	33,0 €	35,5 €	49,7 €	1% 2% 97%
Régisseur (euse) lumière	71	238	21,0 €	19,8 €	19,8 €	20,0 €	2% 38% 61%
Régisseur (euse) son	67	210	20,0 €	19,8 €	19,8 €	19,9 €	2% 66% 32%
Attaché(e) (production, administration)	52	76	12,9 €	10,2 €	11,4 €	13,6 €	49% 29% 22%
Réalisateur (trice)	44	57	23,1 €	17,3 €	21,9 €	25,9 €	9% 16% 75%
Techniciens (nes) de réalisation	41	62	17,1 €	15,5 €	16,6 €	18,5 €	3% 24% 73%
Chargé(e) de production / diffusion	25	32	20,4 €	11,6 €	17,1 €	24,2 €	38% 9% 53%
Chargé (e) du secteur des relations avec le public	24	35	13,0 €	11,1 €	12,0 €	15,2 €	66% 9% 26%

Lecture : Dans notre échantillon, nous comptons 116 régisseurs (euses) de scène, de plateau en CDD. Ces derniers (ères) ont un salaire brut horaire moyen de 19,6 € pour une médiane de 18,8 €. 9% d'entre eux ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

(*) Les autres techniciens (nes) sont électriciens (nes), techniciens (nes) hydraulique / de structure, techniciens (nes) lumière, techniciens (nes) son, techniciens (nes) console, techniciens (nes) vidéo …

B2.3 - Etat des rémunérations pour les CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes

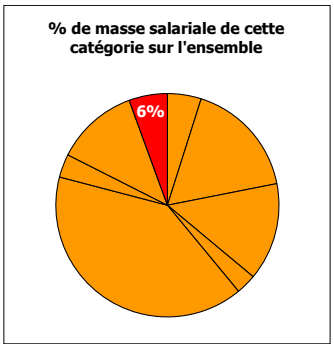

Tableau 74 : Effectifs et salaire brut par genre des CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Femmes	282	410	14,3 €	11,4 €	11,5 €	15,4 €	10% / 53% / 37%
Hommes	243	465	14,8 €	11,4 €	13,7 €	15,1 €	16% / 49% / 35%
Total	**525**	**875**	**14,6 €**	**11,4 €**	**13,1 €**	**15,2 €**	13% / 51% / 36%

Sur l'ensemble de la branche

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Femmes	6 852	18 660	12,9 €	11,2 €	12,0 €	13,3 €	29% / 44% / 26%
Hommes	7 292	25 348	13,4 €	11,4 €	12,4 €	14,3 €	36% / 39% / 24%
Total	**14 144**	**44 008**	**13,2 €**	**11,3 €**	**12,2 €**	**13,9 €**	33% / 41% / 25%

Se reporter à la page 18 pour la définition des indicateurs.

Rappelons que nous ne disposons pas explicitement de la notion de CDDU dans les DADS-U (voir page 9).

Tableau 75 : CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes par type de structure

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Centres nationaux et régionaux de création musicale	13	59	10,5 €	9,6 €	10,4 €	11,4 €	69% 25% 5%
Compagnies	30	45	16,8 €	11,6 €	15,0 €	21,3 €	9% 24% 67%
Festivals	338	509	15,4 €	11,4 €	13,7 €	17,4 €	10% 40% 50%
Ensembles musicaux	24	27	17,7 €	11,5 €	13,3 €	21,9 €	22% 19% 59%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	113	226	13,0 €	11,4 €	11,4 €	14,7 €	3% 92% 5%
Autres lieux de production / diffusion	9	9	10,0 €	9,5 €	10,2 €	11,4 €	78% 22%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)	**525**	**875**	**14,6 €**	**11,4 €**	**13,1 €**	**15,2 €**	13% 51% 36%

Lecture : Nous dénombrons 338 salariés en 2013 salariés en CDD (dont CDDU) comme employés-ouvriers dans les festivals. Leur salaire brut horaire moyen de 15,4 € pour une médiane de 13,7 €. 10% ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 76 : CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes par genre

		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 8	Femmes	124	187	17,5 €	13,6 €	15,4 €	21,1 €	9% 21% 70%
	Hommes	140	316	15,5 €	13,0 €	14,7 €	16,3 €	17% 43% 40%
Groupe 9	Femmes	160	223	11,7 €	11,2 €	11,4 €	11,4 €	11% 79% 10%
	Hommes	105	149	13,3 €	11,2 €	11,4 €	12,8 €	13% 62% 24%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		**525**	**875**	**14,6 €**	**11,4 €**	**13,1 €**	**15,2 €**	13% 51% 36%

Lecture : Les 160 femmes employés-ouvriers de groupe 9 en CDD (dont CDDU) ont un salaire brut horaire moyen de 11,7 € pour une médiane de 11,4 €. 11% d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 77 : CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes par classe d'âges

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	175	258	12,0 €	11,1 €	11,4 €	11,9 €	5% 78% 17%
De 25 à 29 ans	119	175	14,0 €	11,2 €	11,5 €	14,5 €	19% 43% 38%
De 30 à 34 ans	77	128	15,7 €	11,6 €	14,2 €	18,3 €	5% 44% 52%
De 35 à 39 ans	41	60	17,0 €	13,5 €	15,3 €	17,6 €	13% 17% 70%
De 40 à 44 ans	40	56	17,4 €	13,6 €	17,3 €	21,4 €	5% 38% 57%
De 45 à 49 ans	35	93	16,7 €	14,7 €	14,8 €	17,1 €	4% 66% 30%
De 50 à 54 ans	28	93	15,0 €	9,6 €	13,0 €	16,8 €	51% 23% 27%
De 55 à 59 ans	6	8	19,8 €	17,7 €	19,4 €	22,7 €	13% 88%
60 ans et plus	4	4	18,2 €	14,1 €	16,2 €	22,2 €	25% 25% 50%
TOTAL	**525**	**875**	**14,6 €**	**11,4 €**	**13,1 €**	**15,2 €**	13% 51% 36%

Lecture : Les 30-34 ans ont un salaire brut horaire moyen de 15,7 € pour une médiane de 14,2 €. Parmi ces 77 salariés, 5% ont salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 78 : CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes par classe d'âges et genre

		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Moins de 25 ans	Femmes	109	157	11,8 €	11,1 €	11,4 €	11,4 €	4% 79% 17%
	Hommes	66	101	12,3 €	11,1 €	11,4 €	14,1 €	6% 76% 18%
De 25 à 29 ans	Femmes	71	101	13,8 €	11,3 €	11,4 €	13,8 €	19% 47% 35%
	Hommes	48	74	14,3 €	11,2 €	12,3 €	14,7 €	19% 39% 42%
De 30 à 34 ans	Femmes	37	59	15,3 €	11,5 €	14,3 €	17,4 €	2% 46% 53%
	Hommes	40	69	16,1 €	12,3 €	14,1 €	19,9 €	7% 42% 51%
De 35 à 39 ans	Femmes	19	26	17,6 €	13,5 €	17,4 €	22,6 €	19% 12% 69%
	Hommes	22	34	16,6 €	13,3 €	15,0 €	16,4 €	9% 21% 71%
De 40 à 44 ans	Femmes	14	19	18,2 €	13,8 €	18,2 €	21,8 €	11% 21% 68%
	Hommes	26	37	17,1 €	13,3 €	15,0 €	20,0 €	3% 46% 51%
De 45 à 49 ans	Femmes	12	20	20,9 €	14,7 €	16,8 €	22,3 €	10% 35% 55%
	Hommes	23	73	15,6 €	14,7 €	14,8 €	15,3 €	3% 74% 23%
De 50 à 54 ans	Femmes	12	18	17,3 €	12,4 €	16,0 €	22,4 €	28% 22% 50%
	Hommes	16	75	14,5 €	9,6 €	12,6 €	14,8 €	56% 23% 21%
De 55 à 59 ans	Femmes	5	7	18,7 €	17,0 €	18,8 €	20,9 €	14% 86%
	Hommes	1	1	s	s	s	s	100%
60 ans et plus	Femmes	3	3	s	s	s	s	33% 67%
	Hommes	1	1	s	s	s	s	100%
TOTAL		**525**	**875**	**14,6 €**	**11,4 €**	**13,1 €**	**15,2 €**	13% 51% 36%

Lecture : Les 109 femmes de moins de 25 ans ont un salaire brut horaire moyen de 11,8 € pour une médiane de 11,4 €. 4% d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 79 : CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes par filière d'emploi

		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 8	Administration - Production	1	1	s	s	s	s	100%
	Communication - RP	32	57	12,3 €	11,1 €	11,5 €	14,3 €	32% 33% 35%
	Technique	231	445	16,7 €	13,6 €	14,8 €	18,0 €	12% 36% 53%
Groupe 9	Administration - Production	13	17	12,5 €	11,5 €	12,1 €	13,9 €	18% 53% 29%
	Communication - RP	212	285	11,5 €	11,2 €	11,4 €	11,4 €	8% 84% 8%
	Technique	40	70	15,8 €	11,4 €	12,0 €	20,0 €	26% 31% 43%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		**525**	**875**	**14,6 €**	**11,4 €**	**13,1 €**	**15,2 €**	13% 51% 36%

Lecture : Les employés-ouvriers de groupe 8 dans la filière technique sont au nombre de 231 dans notre échantillon. Leur salaire brut horaire moyen de 16,7 € pour une médiane de 14,8 €. 12% ont perçu un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 80 : CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes par filière d'emploi et genre

Femmes		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 8	Administration - Production	1	1	s	s	s	s	100%
	Communication - RP	21	43	12,7 €	11,1 €	12,2 €	14,3 €	26% 28% 47%
	Technique	102	143	18,9 €	14,6 €	17,4 €	21,8 €	3% 20% 77%
Groupe 9	Administration - Production	7	9	12,2 €	10,6 €	11,5 €	12,5 €	33% 44% 22%
	Communication - RP	137	183	11,4 €	11,2 €	11,4 €	11,4 €	8% 86% 5%
	Technique	16	31	13,2 €	11,4 €	11,5 €	17,0 €	19% 48% 32%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		**282**	**410**	**14,3 €**	**11,4 €**	**11,5 €**	**15,4 €**	10% 53% 37%

Hommes		Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Groupe 8	Administration - Production	0	0					
	Communication - RP	11	14	11,2 €	11,1 €	11,1 €	11,1 €	50% 50%
	Technique	129	302	15,7 €	13,2 €	14,7 €	16,5 €	16% 43% 41%
Groupe 9	Administration - Production	6	8	12,9 €	11,8 €	12,4 €	14,3 €	63% 38%
	Communication - RP	75	102	11,6 €	11,1 €	11,4 €	11,4 €	8% 79% 13%
	Technique	24	39	17,8 €	11,4 €	13,7 €	23,8 €	31% 18% 51%
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		**243**	**465**	**14,8 €**	**11,4 €**	**13,7 €**	**15,1 €**	16% 49% 35%

Lecture : Les employés-ouvriers de groupe 8 de sexe masculin sont au nombre de 129 dans la filière technique. Leur salaire brut horaire moyen de 15,7 € pour une médiane de 14,7 €. 16% d'entre eux ont perçu un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

Tableau 81 : CDD (dont CDDU) employés-ouvriers hors artistes par fonction

Ce tableau présente les 10 fonctions les plus répandues comme employés-ouvriers hors artistes en CDD (dont CDDU).

	Effectifs	Nombre de périodes	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Rouge foncé : moins de 1,1 fois le salaire conventionnel Orange sombre : de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel Orange clair : au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Hôte (esse) d'accueil	188	259	11,4 €	11,1 €	11,4 €	11,4 €	8% / 85% / 7%
Ouvrier (ière) professionnel	110	144	19,7 €	14,9 €	17,6 €	22,0 €	3% / 17% / 79%
Machiniste	101	258	14,8 €	13,0 €	14,7 €	15,0 €	18% / 49% / 33%
Caissier (ère) - hôte (esse) d'accueil	32	57	12,3 €	11,1 €	11,5 €	14,3 €	32% / 33% / 35%
Employé(e) polyvalent(e)	19	47	17,3 €	11,4 €	12,7 €	21,6 €	17% / 34% / 49%
Employé(e) de bar	18	18	11,2 €	11,1 €	11,3 €	11,3 €	11% / 89%
Employé(e) de nettoyage	15	15	12,4 €	9,5 €	11,5 €	13,7 €	53% / 13% / 33%
Cintrier (ère)	14	21	18,0 €	15,2 €	19,1 €	20,3 €	19% / 81%
Assistant (e) instrument de musique	12	19	18,7 €	13,7 €	14,4 €	17,5 €	11% / 89%
Employé(e) de bureau	9	12	12,4 €	11,0 €	12,2 €	13,2 €	25% / 50% / 25%

<u>Lecture</u> : Les 101 machinistes en CDD ont un salaire brut horaire moyen de 14,8 € pour une médiane de 14,7 €. 18% d'entre eux (elles) ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

C / Zoom sur les dirigeants

Ce zoom fait suite à l'accord sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes (cf page 9), afin d'étudier l'accession des femmes aux postes de direction.

C1 - Zoom sur les dirigeants artistiques

Ce focus porte sur les metteurs (teuses) en scène, les chefs d'orchestre, les chefs de chœur, les chorégraphes et les directeurs (trices) artistiques engagés en CDI ou CDD.

Tableau 82 : Nombre de dirigeants artistiques

	Metteur (teuse) en scène	Chef d'orchestre	Chef de chœur	Chorégraphe	Directeur (trice) artistique	Ensemble
Femmes	16	8	6	5	4	38
Hommes	26	46	14	4	13	92
Part des femmes	38%	15%	30%	56%	24%	29%

Lecture : Sur notre échantillon, nous dénombrons 4 directrices artistiques et 13 directeurs artistiques, soit 24% de femmes.

Les effectifs sont insuffisants pour réaliser une répartition par classe d'âges.

Tableau 83 : Nombre d'heures travaillées dans les emplois de dirigeants artistiques par genre

		Metteur (teuse) en scène	Chef d'orchestre	Chef de chœur	Chorégraphe	Directeur (trice) artistique
TOTAL	**Femmes**	**2 846**	**808**	**2 756**	**158**	**5 765**
	Hommes	**3 470**	**12 571**	**3 819**	**324**	**14 243**

Lecture : Pour les metteurs (metteuses) en scène de notre échantillon, 2 846 heures travaillées ont été déclarées pour des femmes et 3 470 heures pour des hommes.

Tableau 84 : Masse salariale brute (en €) déclarée pour les emplois de dirigeants artistiques par genre

		Metteur (teuse) en scène	Chef d'orchestre	Chef de chœur	Chorégraphe	Directeur (trice) artistique
TOTAL	**Femmes**	**64 778**	**96 448**	**53 857**	**3 350**	**200 751**
	Hommes	**145 576**	**863 852**	**136 451**	**9 245**	**412 009**

Lecture : Pour les metteurs (metteuses) en scène de notre échantillon, 64 778 € ont été déclarés pour des femmes et 145 576 € pour des hommes.

Tableau 85 : Poids du salaire horaire médian des femmes par rapport à celui des hommes par fonction

Le calcul :

salaire horaire médian des femmes ⁄ salaire horaire médian des hommes

permet de comparer le salaire des femmes par rapport à celui des hommes.
Cet indicateur donne le poids du salaire médian des femmes par rapport au salaire médian des hommes.

	Salaire horaire médian des femmes	Salaire horaire médian des hommes	Poids du salaire horaire médian des femmes par rapport à celui des hommes
Metteur (teuse) en scène	24,7	27,3	90%
Chef d'orchestre	82,9	50,2	165%
Chef de chœur	16,5	20,0	82%
Chorégraphe	21,9	28,0	78%
Directeur (trice) artistique	32,8	29,5	111%
TOTAL	**25,0**	**40,0**	**63%**

Lecture : Sur notre échantillon, les metteuses en scène ont un salaire horaire médian inférieur à celui des hommes metteurs en scène. Il est égal à 0,90 fois le salaire horaire médian des hommes metteurs en scène.

Sur l'ensemble de la branche

	Salaire horaire médian des femmes	Salaire horaire médian des hommes	Poids du salaire horaire médian des femmes par rapport à celui des hommes
Metteur (teuse) en scène	15,6	18,9	82%
Chef d'orchestre	30,6	37,9	81%
Chef de chœur	20,3	22,5	90%
Chorégraphe	15,9	19,9	80%
Directeur (trice) artistique	25,0	24,7	101%
TOTAL	**15,6**	**19,7**	**79%**

C2 - Zoom sur les dirigeants artistiques en fonction du type de contrat

Près de 90% des dirigeants artistiques sont en CDD, et compte tenu de leur nombre, nous ne pouvons pas réaliser de zoom sur les dirigeants artistiques en fonction du type de contrat.

C3 - Zoom sur les dirigeants d'entreprise

Ce zoom sur les dirigeants d'entreprise concerne les directeurs (trices) et les directeurs (trices) adjoints (tes) et délégués (ées) engagés en CDI.

Tableau 89 : Directeur (trice) et directeur (trice) adjoint(e) ou déléguée(e)

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile
Directeur (trice)	Femmes	6	33,0 €	23,4 €	29,1 €	39,6 €
	Hommes	11	42,1 €	23,7 €	26,2 €	40,1 €
Directeur (trice) adjoint(e) ou délégué(e)	Femmes	2	s	s	s	s
	Hommes	0				
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		**19**	**36,3 €**	**23,2 €**	**26,4 €**	**37,4 €**

Lecture : Notre échantillon comprend 6 directrices. Leur salaire horaire brut moyen est de 33,0 € pour une médiane de 29,1 €.

s : secret statistique

Sur l'ensemble de la branche

		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile
Directeur (trice)	Femmes	154	28,6 €	21,7 €	26,6 €	34,0 €
	Hommes	384	33,0 €	22,7 €	29,4 €	38,4 €
Directeur (trice) adjoint(e) ou délégué(e)	Femmes	45	28,7 €	22,0 €	28,8 €	32,8 €
	Hommes	35	32,2 €	24,3 €	28,5 €	33,3 €
TOTAL (effectifs dédoublonnés)		**614**	**31,5 €**	**22,3 €**	**28,1 €**	**36,9 €**

Les effectifs sont trop peu nombreux pour faire une répartition par âge.

Tableau 91 : Poids du salaire horaire médian des femmes par rapport à celui des hommes

Le calcul :

salaire horaire médian des femmes / salaire horaire médian des hommes

permet de comparer le salaire des femmes par rapport à celui des hommes.
Cet indicateur donne le poids du salaire médian des femmes par rapport au salaire médian des hommes.

	Sur notre périmètre	Sur l'ensemble de la branche
Directeur (trice)	99%	96%
Directeur (trice) adjoint(e) ou délégué(e)	ns	90%

ns : en dessous de 3 effectifs femmes et/ou hommes, cet indicateur est non significatif.

Lecture : Sur notre échantillon les directrices ont un salaire horaire médian quasi identique au salaire horaire médian des directeurs. Il est égal à 0,99 fois le salaire horaire médian des hommes.

C4 - Indicateurs égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes sur les dirigeants

Le calcul

salaire moyen par etp des femmes ⁄ salaire moyen par etp des hommes

permet de comparer le salaire des femmes par rapport à celui des hommes.
Cet indicateur donne le poids du salaire moyen par etp des femmes par rapport au salaire moyen des hommes.

Etp = équivalent temps plein.

Tableau 92 : Nombre d'etp et salaire moyen par etp des dirigeants

CDI	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Dirigeants artistiques	4	53 854	9	61 120	88%
Dirigeants d'entreprise	6	68 158	8	59 603	114%
TOTAL	**10**	**62 049**	**18**	**60 395**	**103%**

CDD	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Dirigeants artistiques	3	s	10	52 666	ns

Lecture : sur notre échantillon, les femmes dirigeantes d'entreprise ont un salaire moyen par etp supérieur au salaire moyen par etp des hommes. Il est égal à 1,14 fois le salaire moyen par etp des hommes dirigeants d'entreprise.

Sur l'ensemble de la branche

CDI	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Dirigeants artistiques	58	46 969	139	53 216	88%
Dirigeants d'entreprise	167	52 913	376	58 450	91%
TOTAL	**225**	**51 387**	**516**	**57 037**	**90%**

CDD	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Dirigeants artistiques	209	34 703	280	46 492	75%

3. Informations sociales complémentaires

Les données d'informations sociales complémentaires (montant des charges d'exploitation, revalorisation salariale …) présentées dans cette partie proviennent de l'exploitation du questionnaire envoyé aux structures de la branche. Ce questionnaire est consultable en annexe.

Représentativité des données exploitées

68 adhérents au PROFEDIM ont répondu en partie ou en totalité à ce questionnaire.

Tableau 93 : Part que représente l'échantillon d'étude des informations sociales complémentaires en nombre de structures et en salaires bruts

	Ensemble des adhérents	Ayant répondu au questionnaire	Part des structures ayant répondu au questionnaire
Nombre de structures	85	68	80%
Salaires bruts (en k€)	30 569	27 357	89%

Lecture : sur les 85 adhérents, 68 ont répondu au questionnaire.

Sur l'ensemble de la branche

	Ensemble de la branche	Ayant répondu au questionnaire	Part des structures ayant répondu au questionnaire
Nombre de structures	4 936	1 113	23%
Salaires bruts (en k€)	681 249	324 102	48%

Tableau 94 : Part que représente l'échantillon d'étude des informations sociales complémentaires en fonction du type de structure

	Adhérents ayant répondu au questionnaire		Ensemble de la branche (ayant répondu au questionnaire)	
Type de structure	Nombre de réponses	Poids	Nombre de réponses	Poids
Centres dramatiques nationaux et régionaux	-	0%	22	2%
Centres chorégraphiques nationaux	-	0%	10	1%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	-	0%	63	6%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	6	9%	7	1%
Scènes nationales	-	0%	46	4%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	-	0%	13	1%
Scènes conventionnées	-	0%	46	4%
Orchestres permanents	-	0%	9	1%
Opéras	-	0%	10	1%
Théâtres de ville	-	0%	52	5%
Compagnies	6	9%	488	44%
Festivals	4	6%	68	6%
Ensembles musicaux	47	69%	79	7%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	-	0%	47	4%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	3	4%	22	2%
Autres lieux de production / diffusion	2	3%	122	11%
Autres types de structures	-	0%	3	0,3%
Type de structure non renseigné	-	0%	6	1%
TOTAL	**68**	**100%**	**1 113**	**100%**

Lecture : 79 ensembles musicaux ont répondu au questionnaire. Et parmi eux 47 adhèrent au PROFEDIM.

Tableau 95 : Répartition des entreprises répondantes en fonction de leur genre dominant

	Nombre de structures répondantes	Répartition (en %) en fonction du genre artistique dominant
		Théâtre / Danse / Cirque / Arts de la rue / Musique classique / Musiques actuelles / Cabarets-arts visuels / Sans genre dominant / Autre
Centres nationaux et régionaux de création musicale	6	83 / 17
Compagnies	6	17 / 83
Festivals	4	100
Ensembles musicaux	47	89 / 4 / 6
Autres musiques (diffuseur, producteur)	3	67 / 33
Autres lieux de production / diffusion	2	100
TOTAL	**68**	1 / 88 / 4 / 1 / 4

Lecture : 52 compagnies ont répondu au questionnaire et parmi elles 58% ont indiqué le théâtre comme genre artistique dominant.

Pour des questions de secrets statistiques, et compte tenu de leur nombre dans notre échantillon, nous allons considérer d'une part les ensembles musicaux et d'autre part les autres types de structures dans un même ensemble.

A – Sur l'ensemble des structures répondantes

Tableau 96 : Charges d'exploitation et charges de personnel

	Nombre de structures répondantes	Médiane charges d'exploitation	% médian de charges de personnel
Ensembles musicaux	47	489 k€	70%
Autres types de structures	19	817 k€	52%
TOTAL	**66**	**589 k€**	**65%**

Lecture : 47 ensembles musicaux ont indiqué les montants 2013 de leurs charges d'exploitation et de leurs charges de personnel. Le montant médian de leurs charges d'exploitation est de 489 k€, dont 70% sont des charges de personnel.

Sur l'ensemble de la branche

	Nombre de structures répondantes	Médiane charges d'exploitation	% médian de charges de personnel
Centres dramatiques nationaux et régionaux	21	3 363 k€	54%
Centres chorégraphiques nationaux	9	1 842 k€	57%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	61	797 k€	43%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	7	720 k€	52%
Scènes nationales	46	2 885 k€	43%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	13	912 k€	43%
Scènes conventionnées	45	1 217 k€	41%
Orchestres permanents	9	4 831 k€	77%
Opéras	10	11 466 k€	51%
Théâtres de ville	51	1 094 k€	46%
Compagnies	446	121 k€	66%
Festivals	59	690 k€	32%
Ensembles musicaux	74	331 k€	70%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	45	162 k€	48%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	19	229 k€	54%
Autres lieux de production / diffusion	110	286 k€	48%
Autres types de structures	3	20 k€	85%
Type de structure non renseigné	3	186 k€	20%
TOTAL	**1 031**	**268 k€**	**55%**

Tableau 97 : Pourcentage de structures qui ont bénéficié d'aides à l'emploi en 2013

	Nombre de structures répondantes	Nombre de structures bénéficiaires d'aide à l'emploi	% de structures bénéficiaires d'aide à l'emploi	Montant médian d'aides à l'emploi par structure bénéficiaire
Ensembles musicaux	47	24	51%	11 301 €
Autres types de structures	19	10	53%	11 750 €
TOTAL	**66**	**34**	**52%**	**11 425 €**

Lecture : 51% des ensembles musicaux ont bénéficié d'aide à l'emploi en 2013, pour un montant médian de 11 301 €.

Sur l'ensemble de la branche

	Nombre de structures répondantes	Nombre de structures bénéficiaires d'aide à l'emploi	% de structures bénéficiaires d'aide à l'emploi	Montant médian d'aides à l'emploi par structure bénéficiaire
Centres dramatiques nationaux et régionaux	21	11	52%	2 900 €
Centres chorégraphiques nationaux	9	1	11%	s
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	61	44	72%	12 243 €
Centres nationaux et régionaux de création musicale	7	3	43%	3 922 €
Scènes nationales	46	25	54%	8 336 €
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	13	6	46%	11 085 €
Scènes conventionnées	45	17	38%	7 354 €
Orchestres permanents	9	2	22%	s
Opéras	10	5	50%	10 829 €
Théâtres de ville	51	25	49%	8 800 €
Compagnies	446	145	33%	9 397 €
Festivals	59	25	42%	11 975 €
Ensembles musicaux	74	35	47%	10 082 €
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	45	25	56%	15 211 €
Autres musiques (diffuseur, producteur)	19	5	26%	25 222 €
Autres lieux de production / diffusion	110	50	45%	12 892 €
Autres types de structures	3	-	0%	//
Type de structure non renseigné	3	-	0%	//
TOTAL	**1 031**	**424**	**41%**	**10 000 €**

Tableau 98 : Nombre de personnes en emplois aidés sur 2013

	Nombre de structures avec emplois aidés	CUI / CAE		CUI / CIE		Emplois tremplins ou autres emplois aidés par les conseils régionaux		Contrats de profession-nalisation		Contrats d'apprentissage		Autres emplois aidés	
		F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Ensembles musicaux	25	4	2	0	0	10	4	1	0	1	2	2	2
Autres types de structures	11	6	4	1	2	5	2	0	1	3	3	3	3
TOTAL	**36**	**10**	**6**	**1**	**2**	**15**	**6**	**1**	**1**	**4**	**5**	**5**	**5**

Lecture : Dans les 25 ensembles musicaux ayant répondu avoir des emplois aidés, nous dénombrons 4 CUI/CAE pour des femmes et 2 pour des hommes.
CUI / CAE = contrat unique d'insertion / contrat d'accompagnement dans l'emploi
CUI / CIE = contrat unique d'insertion / contrat initiative emploi

Sur l'ensemble de la branche

	Nombre de structures avec emplois aidés	CUI / CAE		CUI / CIE		Emplois tremplins ou autres emplois aidés par les conseils régionaux	
		F	H	F	H	F	H
Centres dramatiques nationaux et régionaux	14	2	2	0	2	0	0
Centres chorégraphiques nationaux	2	0	0	0	0	0	1
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	46	25	22	1	1	11	15
Centres nationaux et régionaux de création musicale	3	2	0	0	0	1	0
Scènes nationales	31	8	5	0	0	2	0
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	7	6	1	1	0	0	1
Scènes conventionnées	18	5	8	0	1	5	1
Orchestres permanents	4	1	1	0	0	0	0
Opéras	6	1	0	0	0	0	0
Théâtres de ville	27	17	14	0	0	5	4
Compagnies	150	98	33	1	1	54	15
Festivals	30	22	7	1	0	11	5
Ensembles musicaux	36	12	2	0	0	13	4
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	26	17	8	0	1	10	9
Autres musiques (diffuseur, producteur)	4	4	3	0	0	2	1
Autres lieux de production / diffusion	59	45	25	1	2	18	5
Autres types de structures	-	0	0	0	0	0	0
Type de structure non renseigné	-	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**463**	**265**	**131**	**5**	**8**	**132**	**61**

	Contrats de profession-nalisation		Contrats d'apprentissage		Autres emplois aidés	
	F	H	F	H	F	H
Centres dramatiques nationaux et régionaux	5	2	7	3	18	21
Centres chorégraphiques nationaux	0	0	0	1	0	0
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	1	2	1	2	4	3
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	0	0	0	0	0
Scènes nationales	4	6	9	7	6	8
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	1	0	1	0	1	1
Scènes conventionnées	0	0	1	2	4	0
Orchestres permanents	0	0	2	0	0	0
Opéras	7	6	6	4	0	2
Théâtres de ville	2	0	20	19	2	3
Compagnies	3	2	4	0	13	13
Festivals	0	1	3	1	5	2
Ensembles musicaux	1	0	1	2	5	3
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	1	0	0	2	2	5
Autres musiques (diffuseur, producteur)	0	0	0	0	0	0
Autres lieux de production / diffusion	3	2	2	9	18	9
Autres types de structures	0	0	0	0	0	0
Type de structure non renseigné	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**28**	**21**	**57**	**52**	**78**	**70**

Tableau 99 : Revalorisation salariale annuelle (hors NAO)

	Structures ayant effectué une revalorisation collective		Taux moyen de revalori-sation	Répartition des modes de revalorisation pour les structures concernées		
	Nombre	%		Accord collectif signé avec un délégué syndical	Accord signé avec un DP	Engage-ment unilatéral
Ensembles musicaux	12	26%	2,88%	0%	0%	100%
Autres types de structures	6	29%	0,81%	0%	50%	50%
TOTAL	**18**	**26%**	**2,08%**	**0%**	**17%**	**83%**

Lecture : 26% des ensembles musicaux ont effectué une revalorisation collective en 2013. Le taux moyen de revalorisation est de 2,88%. 100% ont réalisé cette revalorisation par engagement unilatéral.

	% de stuctures ayant effectué une revalori-sation indivi-duelle	Répartition en fonction du nombre de salariés concernés			
		Moins de 10 %	Entre 10 % et 30 %	Entre 30 % et 60 %	Plus de 60 %
Ensembles musicaux	19%	11%	22%	56%	11%
Autres types de structures	48%	50%	50%	0%	0%
TOTAL	**28%**	**32%**	**37%**	**26%**	**5%**

Lecture : 19% des ensembles musicaux ont effectué une revalorisation individuelle en 2013. Pour 11% d'entre eux cela a concerné moins de 10% des salariés du festival et pour 22% d'entre eux cela a concerné entre 10 et 30% des salariés de la structure.

Sur l'ensemble de la branche

	Structures ayant effectué une revalorisation collective		Taux moyen de revalori-sation	Répartition des modes de revalorisation pour les structures concernées		
	Nombre	%		Accord collectif signé avec un délégué syndical	Accord signé avec un DP	Engage-ment unilatéral
Centres dramatiques nationaux et régionaux	13	59%	1,20%	54%	15%	31%
Centres chorégraphiques nationaux	5	50%	1,50%	20%	0%	80%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	16	25%	4,03%	6%	6%	88%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	2	29%	s	0%	0%	100%
Scènes nationales	25	54%	1,19%	44%	8%	48%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	7	54%	1,17%	0%	14%	86%
Scènes conventionnées	11	24%	1,10%	36%	27%	36%
Orchestres permanents	5	56%	1,07%	40%	20%	40%
Opéras	7	70%	0,88%	43%	14%	43%
Théâtres de ville	14	28%	1,56%	14%	21%	64%
Compagnies	19	4%	4,39%	0%	0%	100%
Festivals	13	20%	1,17%	0%	8%	92%
Ensembles musicaux	12	16%	3,40%	0%	0%	100%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	4	9%	2,00%	25%	0%	75%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	1	5%	s	0%	100%	0%
Autres lieux de production / diffusion	18	16%	2,55%	11%	11%	78%
Autres types de structures	0	0%	//	//	//	//
Type de structure non renseigné	1	25%	s	0%	0%	100%
TOTAL	**173**	**17%**	**2,07%**	**20%**	**10%**	**70%**

	% de stuctures ayant effectué une revalori-sation indivi-duelle	Répartition en fonction du nombre de salariés concernés			
		Moins de 10 %	Entre 10 % et 30 %	Entre 30 % et 60 %	Plus de 60 %
Centres dramatiques nationaux et régionaux	50%	45%	55%	0%	0%
Centres chorégraphiques nationaux	50%	20%	40%	20%	20%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	22%	43%	7%	21%	29%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	57%	0%	100%	0%	0%
Scènes nationales	54%	48%	24%	8%	20%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	62%	25%	25%	13%	38%
Scènes conventionnées	40%	39%	56%	0%	6%
Orchestres permanents	56%	100%	0%	0%	0%
Opéras	80%	75%	25%	0%	0%
Théâtres de ville	34%	53%	6%	24%	18%
Compagnies	8%	47%	15%	6%	32%
Festivals	34%	32%	27%	23%	18%
Ensembles musicaux	16%	17%	17%	50%	17%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	9%	50%	0%	0%	50%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	14%	67%	33%	0%	0%
Autres lieux de production / diffusion	20%	35%	35%	9%	22%
Autres types de structures	0%	//	//	//	//
Type de structure non renseigné	50%	50%	0%	0%	50%
TOTAL	**21%**	**42%**	**26%**	**12%**	**20%**

Tableau 100 : Accord d'entreprise et représentation du personnel

	Structures ayant un accord d'entreprise		Parmi les structures ayant un accord d'entreprise, celles ayant négocié ou renégocié cet accord ou un de ces accords dans l'année	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensembles musicaux	4	10%	0	0%
Autres types de structures	6	40%	1	17%
TOTAL	**10**	**19%**	**1**	**10%**

Lecture : 6 des autres types de structures ayant répondu à la question, soit 40%, ont un accord d'entreprises. Et parmi elles, 1 a négocié ou renégocié cet accord ou un de ces accords dans l'année.

	Nombre de structures ayant procédé à une ou des élections IRP		Répartition des élections IRP		
	Nombre	%	Délégué du personnel	CEC	CE
Ensembles musicaux	1	2%	100%	0%	0%
Autres types de structures	0	0%	//	//	//
TOTAL	**1**	**2%**	**100%**	**0%**	**0%**

Lecture : Elections IRP = élections d'institutions représentatives du personnel.
CEC = Comité d'entreprise conventionnel
1 ensemble musical, soit 2% de ceux ayant répondu à la question, ont procédé à une ou des élections IRP en 2013. Cette élection concerne les délégués du personnel.

Sur l'ensemble de la branche

	Structures ayant un accord d'entreprise		Parmi les structures ayant un accord d'entreprise, celles ayant négocié ou renégocié cet accord ou un de ces accords dans l'année	
	Nombre	%	Nombre	%
Centres dramatiques nationaux et régionaux	17	77%	1	6%
Centres chorégraphiques nationaux	5	50%	1	20%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	13	22%	2	15%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	2	29%	0	0%
Scènes nationales	43	93%	6	14%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	2	15%	1	50%
Scènes conventionnées	19	43%	2	11%
Orchestres permanents	9	100%	2	22%
Opéras	8	80%	4	50%
Théâtres de ville	19	40%	2	11%
Compagnies	4	1%	0	0%
Festivals	12	20%	2	17%
Ensembles musicaux	4	6%	0	0%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	1	3%	0	0%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	3	18%	1	33%
Autres lieux de production / diffusion	21	20%	2	10%
Autres types de structures	0	0%	0	//
Type de structure non renseigné	0	0%	0	//
TOTAL	**182**	**19%**	**26**	**14%**

	Nombre de structures ayant procédé à une ou des élections IRP		Répartition des élections IRP		
	Nombre	%	Delégué du personnel	CEC	CE
Centres dramatiques nationaux et régionaux	5	23%	63%	13%	25%
Centres chorégraphiques nationaux	3	30%	75%	0%	25%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	19	31%	86%	14%	0%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	0%	//	//	//
Scènes nationales	16	35%	56%	30%	15%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	3	23%	100%	0%	0%
Scènes conventionnées	11	25%	79%	21%	0%
Orchestres permanents	2	22%	67%	33%	0%
Opéras	3	30%	50%	0%	50%
Théâtres de ville	12	25%	53%	40%	7%
Compagnies	3	1%	100%	0%	0%
Festivals	3	5%	60%	40%	0%
Ensembles musicaux	2	3%	100%	0%	0%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	2	5%	100%	0%	0%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	2	11%	67%	0%	33%
Autres lieux de production / diffusion	12	12%	63%	26%	11%
Autres types de structures	0	0%	//	//	//
Type de structure non renseigné	0	0%	//	//	//
TOTAL	**98**	**10%**	**68%**	**21%**	**10%**

Tableau 101 : Accord en matière d'égalité professionnelle et en matière de temps partiel

	Structures disposant d'un accord ou un plan d'action en matière d'égalité professionnelle		Structures disposant d'un accord en matière de temps partiel		Nombre total de personnes relevant de l'accord en matière de temps partiel	
	Nombre	%	Nombre	%	Femmes	Hommes
Ensembles musicaux	0	0%	2	5%	2	0
Autres types de structures	3	14%	4	19%	4	2
TOTAL	**3**	**5%**	**6**	**10%**	**6**	**2**

Lecture : 3 autres types de structures, soit 14% de celles ayant répondu à la question, disposent d'un accord ou d'un plan d'action en matière d'égalité professionnelle.

2 ensembles musicaux, soit 5% de ceux ayant répondu à la question, disposent d'un accord en matière de temps partiel. Dans ces structures, 2 femmes sont concernées par ces accords.

Sur l'ensemble de la branche

	Structures disposant d'un accord ou un plan d'action en matière d'égalité professionnelle		Structures disposant d'un accord en matière de temps partiel		Nombre total de personnes relevant de l'accord en matière de temps partiel	
	Nombre	%	Nombre	%	Femmes	Hommes
Centres dramatiques nationaux et régionaux	2	9%	4	18%	24	12
Centres chorégraphiques nationaux	1	10%	0	0%	0	0
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	0	0%	1	2%	1	0
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	0%	3	43%	2	2
Scènes nationales	1	2%	3	7%	9	4
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	0	0%	0	0%	0	0
Scènes conventionnées	2	5%	5	11%	9	1
Orchestres permanents	3	33%	0	0%	0	0
Opéras	3	33%	2	20%	26	36
Théâtres de ville	2	4%	1	2%	0	1
Compagnies	9	2%	19	5%	36	15
Festivals	3	5%	3	5%	76	40
Ensembles musicaux	2	3%	4	6%	4	0
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	1	3%	2	5%	1	0
Autres musiques (diffuseur, producteur)	2	11%	0	0%	0	0
Autres lieux de production / diffusion	6	6%	4	4%	33	21
Autres types de structures	0	0%	0	0%	0	0
Type de structure non renseigné	0	0%	0	0%	0	0
TOTAL	**37**	**4%**	**51**	**5%**	**221**	**132**

B – Sur les structures répondantes ayant un ou des salariés en CDD de plus de six mois, en CDI ou en CDII (cf article V-13 de la convention collective) en 2013

Le calcul de la durée moyenne d'absence (en nombre de jours) se fait uniquement sur les CDI et les CDD de plus de 6 mois ayant eu une absence.

La forte augmentation observée par rapport à l'année précédente est purement méthodologique. En effet, le calcul se faisait sur l'ensemble des CDI et des CDD de plus de 6 mois et non pas sur les seuls salariés ayant eu une absence.

Tableau 102 : Durée d'absence des CDI et CDD de plus de 6 mois

Femmes

	Nombre total de CDI et de CDD de plus de 6 mois de l'échantillon	Maladie dans l'entreprise		Absence liée à un accident du travail		Congés maternité		Congés adoption		Congés parental		Congés sabbatiques ou sans solde	
		Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne
Ensembles musicaux	101	16	27,8	1	s	7	82,9	0	//	1	s	2	s
Autres types de structures	231	62	27,1	2	s	10	101,0	0	//	4	226,8	2	s
TOTAL	**332**	**78**	**27,3**	**3**	**8,0**	**17**	**93,5**	**0**	**//**	**5**	**208,4**	**4**	**120,8**

Hommes

	Nombre total de CDI et de CDD de plus de 6 mois de l'échantillon	Maladie dans l'entreprise		Absence liée à un accident du travail		Congés paternité		Congés adoption		Congés parental		Congés sabbatiques ou sans solde	
		Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne
Ensembles musicaux	50	6	5,5	1	s	2	s	0	//	0	//	2	s
Autres types de structures	159	47	22,7	8	7,0	3	6,3	0	//	1	s	2	s
TOTAL	**209**	**53**	**20,7**	**9**	**8,6**	**5**	**8,8**	**0**	**//**	**1**	**s**	**4**	**14,3**

Lecture : Sur les 101 femmes de notre échantillon salariées en CDI ou en CDD de plus de 6 mois dans les ensembles musicaux, 16 ont eu une absence pour maladie et, en moyenne, elles ont eu 27,8 jours de maladie sur l'année 2013.

s : secret statistique – la durée moyenne d'absence ne peut être indiquée sur une population de moins de 3 salariés.

Sur l'ensemble de la branche

Femmes	Nombre total de CDI et de CDD de plus de 6 mois de l'échantillon	Maladie dans l'entreprise		Absence liée à un accident du travail		Congés maternité		Congés adoption		Congés parental		Congés sabbatiques ou sans solde	
		Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne
Centres dramatiques nationaux et régionaux	476	122	28,7	4	49,8	9	89,3	0	//	1	s	1	s
Centres chorégraphiques nationaux	124	28	17,9	1	s	3	64,7	0	//	1	s	2	s
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	233	42	19,2	1	s	11	71,9	0	//	1	s	2	s
Centres nationaux et régionaux de création musicale	24	6	20,5	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//
Scènes nationales	901	216	26,3	9	55,3	22	107,9	0	//	11	138,7	7	56,6
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	124	24	23,9	2	s	3	96,3	0	//	1	s	2	s
Scènes conventionnées	426	93	29,4	1	s	27	94,6	0	//	6	123,7	4	97,5
Orchestres permanents	175	64	36,3	1	s	10	127,2	0	//	2	s	12	20,8
Opéras	600	245	25,8	25	4,8	17	81,8	0	//	8	170,9	44	21,3
Théâtres de ville	457	71	24,3	2	s	12	92,3	0	//	4	137,8	3	77,7
Compagnies	312	28	17,0	0	//	17	66,0	0	//	3	103,3	2	s
Festivals	307	33	18,1	1	s	18	81,2	0	//	1	s	2	s
Ensembles musicaux	122	18	27,0	1	s	8	74,4	0	//	1	s	2	s
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	46	3	23,0	0	//	2	s	0	//	0	//	0	//
Autres musiques (diffuseur, producteur)	91	15	41,2	0	//	1	s	0	//	1	s	0	//
Autres lieux de production / diffusion	593	136	26,6	6	23,0	20	89,9	0	//	11	175,0	4	49,8
Autres types de structures	2	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//
Type de structure non renseigné	7	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//
TOTAL	**5 020**	**1 144**	**26,4**	**54**	**20,5**	**180**	**89,1**	**0**	**//**	**52**	**143,9**	**87**	**38,7**

Hommes	Nombre total de CDI et de CDD de plus de 6 mois de l'échantillon	Maladie dans l'entreprise		Absence liée à un accident du travail		Congés paternité		Congés adoption		Congés parental		Congés sabbatiques ou sans solde	
		Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne
Centres dramatiques nationaux et régionaux	377	81	31,7	12	17,4	2	s	0	//	0	//	2	s
Centres chorégraphiques nationaux	85	9	8,4	3	13,0	0	//	0	//	0	//	2	s
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	314	44	18,3	4	47,3	13	11,8	0	//	1	s	3	137,3
Centres nationaux et régionaux de création musicale	22	1	s	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//
Scènes nationales	631	145	35,1	15	40,7	7	11,1	0	//	0	//	5	7,4
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	69	9	27,2	1	s	1	s	0	//	0	//	0	//
Scènes conventionnées	259	52	33,8	2	s	11	9,8	0	//	1	s	2	s
Orchestres permanents	202	70	19,3	0	//	7	11,0	0	//	0	//	15	56,6
Opéras	557	186	23,6	32	35,2	8	10,4	0	//	1	s	50	26,7
Théâtres de ville	316	54	20,3	5	79,6	6	11,2	0	//	0	//	3	18,5
Compagnies	117	3	25,7	1	s	0	//	0	//	0	//	0	//
Festivals	146	6	11,2	6	8,0	1	s	0	//	0	//	0	//
Ensembles musicaux	63	7	8,3	1	s	2	s	0	//	0	//	2	s
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	51	3	7,0	0	//	0	//	0	//	0	//	1	s
Autres musiques (diffuseur, producteur)	78	21	42,0	1	s	0	//	0	//	1	s	0	//
Autres lieux de production / diffusion	421	88	23,5	8	43,0	8	10,5	0	//	0	//	3	10,7
Autres types de structures	0	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//
Type de structure non renseigné	0	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//
TOTAL	**3 708**	**779**	**26,4**	**91**	**34,3**	**66**	**10,8**	**0**	**//**	**4**	**132,0**	**88**	**32,7**

C – Sur les structures répondantes ayant un ou des salariés en CDI (dont CDII - cf article V-13 de la convention collective) en 2013

Tableau 103 : Entrées et sorties de CDI

	Nombre de CDI sur notre échantillon répondant			Entrées de CDI en 2013						Sorties de CDI		
				Nombre d'entrées de CDI			dont CDD transformés en CDI					
	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total
Ensembles musicaux	95	45	140	12	7	19	6	1	7	12	5	17
Autres types de structures	209	144	353	10	6	16	5	2	7	14	7	21
TOTAL	**304**	**189**	**493**	**22**	**13**	**35**	**11**	**3**	**14**	**26**	**12**	**38**

Lecture : F=femmes et H=hommes

95 femmes et 45 hommes CDI sont comptabilisés en 2013 dans les ensembles musicaux ayant répondu au questionnaire. Parmi eux 19 sont entrés en CDI en 2013 dont 7 correspondent à des CDD transformés en CDI. Dans le même temps, il y a eu 17 sorties de CDI dans ces structures.

Sur l'ensemble de la branche

	Nombre de CDI sur notre échantillon répondant			Entrées de CDI en 2013						Sorties de CDI		
				Nombre d'entrées de CDI			dont CDD transformés en CDI					
	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	426	354	780	47	30	77	11	3	14	43	26	69
Centres chorégraphiques nationaux	120	84	204	10	2	12	4	1	5	13	2	15
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	207	279	486	16	30	46	6	6	12	19	18	37
Centres nationaux et régionaux de création musicale	23	22	45	2	1	3	0	1	1	2	1	3
Scènes nationales	826	567	1 393	100	59	159	8	4	12	87	60	147
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	119	67	186	9	7	16	4	0	4	6	5	11
Scènes conventionnées	364	239	603	29	15	44	6	4	10	38	10	48
Orchestres permanents	174	197	371	3	6	9	0	0	0	7	8	15
Opéras	551	504	1 055	41	42	83	3	1	4	39	31	70
Théâtres de ville	338	241	579	67	36	103	17	8	25	31	15	46
Compagnies	280	103	383	55	10	65	16	3	19	34	11	45
Festivals	286	133	419	16	4	20	7	1	8	21	7	28
Ensembles musicaux	115	58	173	17	10	27	8	2	10	15	6	21
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	42	47	89	2	6	8	1	4	5	5	3	8
Autres musiques (diffuseur, producteur)	73	67	140	4	3	7	1	0	1	4	1	5
Autres lieux de production / diffusion	554	404	958	60	42	102	28	15	43	54	26	80
Autres types de structures	2	0	2	1	0	1	0	0	0	0	0	0
Type de structure non renseigné	7	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**4 507**	**3 366**	**7 873**	**479**	**303**	**782**	**120**	**53**	**173**	**418**	**230**	**648**

Tableau 104 : Détail des sorties de CDI

	Démissions			Ruptures conventionnelles			Licenciements économiques			Autres licenciements			Départs à la retraite		
	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total
Ensembles musicaux	4	1	5	4	1	5	2	1	3	1	2	3	1	0	1
Autres types de structures	7	5	12	6	0	6	0	0	0	1	0	1	0	2	2
TOTAL	**11**	**6**	**17**	**10**	**1**	**11**	**2**	**1**	**3**	**2**	**2**	**4**	**1**	**2**	**3**

Lecture : F=femmes et H=hommes

Dans les ensembles musicaux, parmi les 12 femmes en CDI sorties en 2013 (cf tableau précédent), 4 ont démissionné, 4 relèvent de ruptures conventionnelles, 2 d'un licenciement économique, 1 d'un autre licenciement et 1 d'un départ à la retraite.

Sur l'ensemble de la branche

	Démissions			Ruptures conventionnelles			Licenciements économiques			Autres licenciements			Départs à la retraite		
	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	25	11	36	12	10	22	1	0	1	2	1	3	3	4	7
Centres chorégraphiques nationaux	3	0	3	1	0	1	0	0	0	7	2	9	2	0	2
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	11	8	19	7	8	15	0	0	0	0	2	2	1	0	1
Centres nationaux et régionaux de création musicale	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Scènes nationales	68	45	113	10	7	17	1	0	1	5	1	6	3	7	10
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	2	2	4	4	1	5	0	0	0	0	1	1	0	1	1
Scènes conventionnées	27	8	35	5	2	7	0	0	0	2	0	2	4	0	4
Orchestres permanents	2	1	3	0	3	3	2	0	2	1	2	3	2	2	4
Opéras	32	23	55	4	3	7	0	0	0	1	1	2	2	4	6
Théâtres de ville	24	12	36	7	1	8	0	0	0	0	1	1	0	1	1
Compagnies	10	2	12	21	4	25	1	4	5	1	0	1	1	1	2
Festivals	7	5	12	13	1	14	0	0	0	1	0	1	0	1	1
Ensembles musicaux	6	1	7	5	2	7	2	1	3	1	2	3	1	0	1
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	1	1	2	4	2	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres musiques (diffuseur, producteur)	2	1	3	1	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0
Autres lieux de production / diffusion	32	18	50	14	4	18	0	0	0	5	2	7	3	2	5
Autres types de structures	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Type de structure non renseigné	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**254**	**138**	**392**	**108**	**48**	**156**	**7**	**5**	**12**	**27**	**15**	**42**	**22**	**24**	**46**

D – Focus sur les CDII (cf article V-13 de la convention collective) en 2013

Concernant la question des CDII :

- Un ensemble musical a déclaré un homme employé de nettoyage à moins de 25% de la durée légale annuelle du travail ;
- Deux autres types de structures ont déclaré une femme employée de nettoyage à moins de 25% de la durée légale annuelle du travail et une femme relevant d'un autre emploi à moins de 25% de la durée légale annuelle du travail.

Annexes

1- Questionnaire adressé aux employeurs

2- Liste des indicateurs sur l'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes

QUESTIONNAIRE POUR LE RAPPORT DE BRANCHE DES ENTREPRISES ARTISTIQUES ET CULTURELLES 2014 • Exercice 2013

Questionnaire disponible en ligne sur www.audiens.org (Dans la rubrique "Employeur", cliquez sur "Votre entreprise est-elle soumise à une convention collective ?" et enfin sur l'œil en face de "Entreprises artistiques et culturelles".)

Si votre personnel permanent adhère à une institution de retraite complémentaire autre que celles du Groupe Audiens, merci d'adresser votre DADS (en format dématérialisé) à eac@audiens.org - A renvoyer avant le **31/07/2014**

1/ IDENTITE

Raison sociale de votre structure :	
Numéro de SIRET :	
Code postal :	
Ville :	

Personne à contacter :

Prénom et Nom:	
Fonction :	
Téléphone :	
Email :	

2/ GENERALITES SUR LA STRUCTURE

Appliquez-vous la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles ?	Oui ☐ Non ☐
Si non, quelle convention est appliquée dans la structure ?	
Statut juridique : (une seule réponse)	□ Association □ SA □ SARL-EURL □ SCOP □ SEM □ EPCC □ Etablissement et régies à caractère industriel et commercial □ SCIC □ Société Publique Locale □ Autre
Syndicat dont la structure est membre le cas échéant :	□ CPDO □ SNSP □ PROFEDIM □ SYNAVI □ SCC □ SYNDEAC □ SMA □ SYNOLYR
Licences possédées : *(plusieurs choix possibles)*	□ Licence 1 □ Licence 2 □ Licence 3 □ Licence définitive (ancienne législation) □ Pas de licence
Type de structure : (une seule réponse)	□ Centre dramatique national ou régional □ Centre chorégraphique national □ Scène de musiques actuelles (conventionnée ou non) □ Centre national ou régional de création musicale □ Scène nationale □ Pôle National des Arts du Cirque □ Centre National des Arts de la Rue □ Centre de Développement Chorégraphique □ Scène conventionnée □ Orchestre permanent □ Opéra □ Théâtre de ville □ Compagnie □ Festival □ Ensemble musical □ Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux □ Autres musiques (diffuseur, producteur) □ Autre lieu de production/ diffusion
Genre artistique dominant : (une seule réponse)	□ Théâtre □ Danse □ Cirque □ Arts de la rue □ Musique classique/ lyrique/ contemporaine □ Musiques actuelles □ Cabarets-arts visuels □ Sans genre dominant □ Autre

3/ BUDGET 2013

Total des charges (total comptes 6) :	
Dont charges de personnel (total comptes 64) :	
Montant total en € des aides à l'emploi reçues en 2013 :	

4/ EMPLOIS AIDES (Nombre de personnes en emplois aidés sur 2013)

	Hommes	Femmes
CUI / CAE (contrat unique d'insertion / contrat d'accompagnement dans l'emploi)		
CUI / CIE (contrat unique d'insertion / contrat initiative emploi)		
Emplois tremplins ou autres emplois aidés par les conseils régionaux		
Contrats de professionnalisation		
Contrats d'apprentissage		
Autres (si oui lesquels)		

5/ DIALOGUE SOCIAL

En 2013, avez-vous réalisé une revalorisation salariale hors celle résultant de la NAO de la branche ? (accord du 06/05/2013 applicable aux adhérents signataires le 01/04/2013 et aux autres entreprises le 27/08/2013)	Oui ☐ Non ☐
Si oui, sous quelle forme ? (une seule réponse)	□ Accord collectif signé avec un délégué syndical □ Accord signé avec un délégué du personnel □ Engagement unilatéral
Taux annuel de la revalorisation collective (en %) :	
En cas de revalorisations individuelles, pouvez-vous indiquer la part que représente le nombre de personnes concernées par rapport à l'ensemble de vos salariés en CDD de plus de 6 mois ou en CDI ou en CDII ?	□ Moins de 10 % □ Entre 10 % et 30 % □ Entre 30 % et 60 % □ Plus de 60 %
Avez-vous un accord ou des accords d'entreprise ?	Oui ☐ Non ☐
En 2013, avez-vous négocié ou renégocié cet accord ou un de ces accords ?	Oui ☐ Non ☐
Si oui, sur quel(s) aspect(s) ?	

En 2013, avez-vous organisé des élections d'institutions représentatives du personnel (IRP) ?	Oui ☐ Non ☐
Si oui, à quel type d'élections avez-vous procédé ? *(plusieurs choix possibles)*	□ Délégué du personnel □ CEC □ CE (+ de 50 salariés)
En 2013, disposez-vous d'un accord ou d'un plan d'action en matière d'égalité professionnelle ?	Oui ☐ Non ☐
En 2013, disposez-vous d'un accord en matière de temps partiel ?	Oui ☐ Non ☐
Si oui, combien de personnes sont concernées ?	Hommes : Femmes :

Avez-vous déclaré des salariés en CDD de plus de six mois, en CDI ou en CDII (cf article V-13 de la convention collective) en 2013 ?

Oui ☐ Non ☐

Si non, ce questionnaire est à présent terminé.

6/ SALARIES EN CDD DE PLUS DE 6 MOIS, EN CDI OU EN CDII (cf article V-13 de la convention collective)

Absence – congés

	Hommes		**Femmes**	
	Nombre de personnes concernées	Nombre de jours	Nombre de personnes concernées	Nombre de jours
Maladie dans l'entreprise :				
Absence liée à un accident du travail :				
Congés maternité / paternité :				
Congés adoption :				
Congés parental :				
Congés sabbatiques ou sans solde :				

7/ SALARIES EN CDI ET/OU CDII (cf article V-13 de la convention collective)

Entrées / sorties de contrats à durée indéterminée au cours de l'année 2013

	Hommes	Femmes
Entrées de CDI / CDII au cours de l'année 2013 :		
> Dont nombre de CDD transformés en CDI / CDII :		
Sorties de CDI / CDII au cours de l'année 2013 :		
> Dont nombre de démissions :		
> Dont nombre de ruptures conventionnelles :		
> Dont nombre de licenciements pour motifs économiques :		
> Dont nombre de licenciements pour autres motifs :		
> Dont nombre de départs à la retraite :		

8/ FOCUS SUR LES CDII (cf article V-13 de la convention collective)

Nombre de personnes salariées en CDII en 2013, par emploi

	Hommes	Femmes
Opérateur projectionniste		
Employé(e) de nettoyage		
Gardien(ne)		
Caissier(ère)		
Attaché(e) à l'accueil		
Attaché(e) à l'information		
Hôte(sse) d'accueil		
Contrôleur		
Hôte(sse) de salle		
Employé(e) de bar		
Si accord d'entreprise, autres emplois		

Nombre de personnes salariées en CDII en 2013, par temps de travail

	Hommes	Femmes
Moins de 25% de la durée légale annuelle du travail		
De 25% à moins de 50% de la durée légale annuelle du travail		
De 50% à moins de 85% de la durée légale annuelle du travail		

FIN du questionnaire
Merci de votre participation

Liste des indicateurs emploi sur l'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes

Ils sont identifiés dans l'accord sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes dans le spectacle vivant du 3 juillet 2012 (étendu par arrêté du 3 juin 2013).

Mixité en matière de recrutement

Article 1.1 : Recrutement

> 4 indicateurs suivis

- Créations et ruptures de CDI ► tableau 103
- Détail de sorties de CDI ► tableau 104
- Ancienneté des CDI ► tableau 104
- Caractéristiques des salarié(e)s par contrat, genre, filière… ► tableaux 10, 13 et 15

Article 1.2 : Répartition par filière

> 3 indicateurs suivis

- Caractéristiques principales des salarié(e)s par filière d'emploi et par genre ► tableau 10
- Répartition des équivalents temps plein (ETP) permanents par genre, catégorie professionnelle et type de contrat ► tableau 16
- Répartition des salarié(e)s par catégorie socio-professionnelle ► tableau 6

Article 1.3 – Dirigeant(e)s

> 6 indicateurs

- Répartition par genre du nombre de postes et des salaires de directrices/directeurs en CDI ► tableaux 89 et 90
- Répartition par genre du nombre de postes et des salaires de directrices-ajointes ou déléguées / directeurs adjoints ou délégués en CDI ► tableaux 89 et 90
- Poids du salaire mensuel médian d'une femme directrice par rapport à celui d'un homme (idem pour « directrice ajointe » ou « déléguée ») ► tableau 91
- Répartition par genre et par âge du nombre de jours travaillés et des salaires des dirigeant(e)s artistiques ► tableaux 83
- Poids du salaire journalier médian d'une femme dirigeante artistique par rapport à celui d'un homme· ► tableau 85

Un zoom sur les dirigeants artistiques en fonction du type de contrat (tableaux 87 et 88) a été ajouté.

Rémunération et conditions de travail

Article 2.1 – Egalité professionnelle – Egalité salariale

> 27 indicateurs

1°/ dans les tableaux d'état des rémunérations

A - CDI

A1 - CDI des emplois artistiques

- Par genre ► tableau 19
- Par fonction et genre ► tableau 22
- Par classes d'âge et genre ► tableau 25

A2 - CDI des emplois autres qu'artistiques

A2-1 – Cadres hors artistes

- Par genre ► tableau 26
- Par classes d'âge et genre ► tableau 30
- Par filière et genre ► tableau 32

A2-2 – TAM hors artistes

- Par genre ► tableau 34
- Par classes d'âge et genre ► tableau 38
- Par filière et genre ► tableau 40

A2-3 – Employés-ouvriers hors artistes

- Par genre ► tableau 42
- Par classes d'âge et genre ► tableau 46
- Par filière et genre ► tableau 48

B / CDD (dont CDDU)

B1 – CDD (dont CDDU) des emplois artistiques

- Par fonction et par genre ► tableau 52
- Par classes d'âge et genre ► tableau 55
- Par fonction, tranches d'heures déclarées et genre ► tableau 57

B2 - CDD (dont CDDU) des emplois autres qu'artistiques

B2-1 – Cadres

- Par genre ► tableau 58
- Par classes d'âge et genre ► tableau 62
- Par filière et genre ► tableau 64

B2-2 – TAM

- Par genre ► tableau 66
- Par classes d'âge et par genre ► tableau 70
- Par filière et par genre ► tableau 72

B2-3 – Employés-ouvriers

- Par genre ► tableau 74
- Par classes d'âge et par genre ► tableau 78
- Par filière et par genre ► tableau 80

2°/ autres indicateurs

- Effectifs en ETP et salarie annuel moyen par ETP en fonction de la catégorie, du type du contrat (CDI ou CDD) et du genre ► tableau 16
- Salaire annuel brut moyen pour un ETP ► tableau 16
- Article 2.2 – Mise en œuvre pratique : indicateur issu du questionnaire « Avez-vous conclu un accord ou un plan d'action en matière d'égalité professionnelle ? » ► tableau 101

Articulation entre vie professionnelle et vie privée

3.1 – Organisation du Travail - Article 3.1.1 – Temps partiel

> 3 indicateurs

- Masses salariales par type de contrat, taux de temps partiel et genre ► tableau 6
- Répartition des ETP par genre, type de contrat, catégorie professionnelle et tranche de temps partiel ► tableaux 17 et 18
- Indicateur issu du questionnaire « Avez-vous conclu un accord en matière de temps partiel ? » « Si oui, combien de personnes sont concernées ? » avec réponse par genre ► tableau 101

3.2 – Vie privée

Article 3.2.1 – Parentalité et égalité salariale

> 1 indicateur issu du questionnaire « nombre de jours d'absence des CDI » ► tableau 102

Article 3.2.3 – Equilibre entre vie professionnelle et vie privée

> 1 indicateur issu du questionnaire « nombre de jours d'absence des CDI » ► tableau 102